



PERN



Bulletin municipal

2020

Vent d'ouverture à la CCQB

Le PLUI : ce sera pour fin 2021

Déchets ménagers : mutations en cours

Investissements communaux

La vie de nos associations

Mystères à la Borie Grande



SOMMAIRE 2020

2- Editorial

3- Informations Municipales

La nouvelle équipe municipale
Horaires Mairie
Etat civil 2020 ; Population 2020
Permis de construire
Location Tennis et Salles Municipales
Artisans, entreprises et commerçants

5- La CCQB 2020 - 2026

Un vent de renouveau et d'ouverture
Quelle vision pour le mandat ?
Panorama des investissements
Développement économique

8- PADD et PLUI

9- Points d'actualité

La fibre à Pern : ce sera en 2022
Acheter local : les initiatives
Maison d'enfants « La Providence »
Petites villes de demain
Villages A-venir

11- Déchets ménagers : Le scénario du SICTOM en question

Le scénario du SICTOM
Les deux parts de la facturation
Paiement au volume
Maîtrise des coûts ?
Incivilités
Taxe versus redevance
Points de collectes, circuits et levées
Autres approches
Peut-on encore modifier le projet ?

15- Horaires Déchetteries et Incivilités

16- Budget municipal 2020

Baisse des dotations en 2020 et 2021
Effort Fiscal et Subventions
Recettes et Dépenses de fonctionnement
Recettes et Dépenses d'Investissements
Subventions aux associations

20- Dossier école

Le mot de la mairie, des enseignants et des enfants
Aménagements en cours et à venir

22- Réalisations et Investissements

Alerter, Prévenir, Informer - Rappel
Entretien Voirie et Patrimoine
Adressage
Achat foncier
Logement PALULOS place de l'église
Assainissement et enfouissement des réseaux
En Bref

26- Vie des Associations

Amitié Internationale en Quercy
La Diane Pernoise
La Boule Pernoise
Pique et Pousse en Quercy Blanc
Chemins en Quercy
Ecole de rugby du COC Castelnaudais
Football Club du Quercy Blanc
Les Run'heureux
Les Canailous du Quercy Blanc
Crèche Farandole

42- Histoires de Pern

Mystères à la Borie Grande

46- Annonces diverses

Chères Pernoises, cher Pernois,

Cette année 2020 restera profondément gravée dans nos mémoires. Un virus a fait vaciller nos sociétés, bouleversé nos vies professionnelles et personnelles, condamné nos vies sociales. Même la cellule familiale est touchée. En France, Plus de 2 600 000 personnes ont contracté le Covid-19, et plus de 60 000 en sont décédées. Un lourd tribut payé par les plus fragiles d'entre nous. Un événement violent, traumatisant tant à cause de son impact direct, que par les effets induits par les mesures prises.

A l'instar des pandémies du passé qui ont frappé nos civilisations au cours de l'histoire humaine, la crise sanitaire que nous vivons nous amène à réfléchir sur nos sociétés et notre mode de vie. Elle aura de nombreuses conséquences sociétales et économiques plus ou moins radicales. Si certaines peuvent être anticipées, d'autres restent encore insoupçonnées. La différence majeure avec les épidémies du passé repose sur les avancées de nos connaissances scientifiques et médicales qui devraient nous permettre de contrôler ce virus dans un proche avenir. Nous l'espérons tous.

Notre commune a été épargnée. C'est un soulagement. Ce n'est pas une réjouissance. Ce virus, pour l'instant toujours hors de contrôle reste une menace. Nous n'avons pas à avoir peur, mais nous devons être prudents, respecter les règles sanitaires élémentaires et se faire vacciner.

2020, c'est aussi un accident de chasse dramatique dans le Lot. Une vie volée, deux familles anéanties. Mes pensées vont vers ce jeune homme de 25 ans tué d'une balle de fusil, sa famille et ses proches. Comme un leitmotiv, se pose de nouveau la question du partage des espaces naturels entre tous leurs utilisateurs.

On en oublierait presque que 2020, fut une année électorale avec le renouvellement des instances des collectivités territoriales. Un Conseil Communautaire profondément remanié, ramené de 43 à 29 délégués par le jeu des communes nouvelles qui est passé de 23 à 10 entre 2014 et 2020. Chaque commune est maintenant représentée au sein du bureau. Depuis le début du mandat, le nouveau Président, M. Bernard Vignals, souffle un vent de changement caractérisé par un esprit d'ouverture dans les modes de fonctionnement.

Quant à notre Conseil Municipal, cinq membres renouvelés et six anciens lui confèrent un équilibre entre fraîcheur de nouvelles énergies d'une part, expérience et connaissance fine de la commune et des dossiers de l'autre. Une équipe unie, complémentaire, dynamique, très impliquée dans le devenir de la commune pour un mandat riche de projets et d'enjeux

importants, malheureusement dans un contexte budgétaire toujours plus difficile.

Après quelques années de répit, les dotations d'Etat sont à la baisse pour notre commune : Moins 30 000 € répartis pour moitié sur les budgets de 2020 et 2021. Est-ce à cause de la légère baisse de notre population ? Par solidarité, nous avons aussi accepté de laisser un fond de péréquation, le FPIC (4 600 €) à la CCQB. Notre position sera réétudiée en 2021 en fonction de notre budget et des arbitrages budgétaires de la Communauté de Communes. Optimiser nos ressources par la chasse aux aides, aux bonifications et aux subventions est donc une nécessité capitale. Nous adaptons notre stratégie et nos choix pour saisir toutes les opportunités offertes par les actions de relance économique portées par l'Etat, la Région et le Département.

En dépit d'une longue phase de transition entre l'élection de mars et la mise en place du nouveau conseil municipal, votre équipe, l'ancienne comme la nouvelle, ainsi que le personnel municipal, n'ont jamais cessé le travail. Pas de confinement mais une adaptation à la situation. Christine et Karine ont mis en œuvre les protocoles sanitaires à l'école et la cantine. Un grand merci à toutes deux. Le secrétariat était ouvert et les conseillers sortants au travail, tandis que les nouveaux prenaient leurs marques. Nous nous sommes efforcés de maintenir, autant qu'il était possible, une vie sociale sur la commune. Ce fut l'objet du drive, auquel près de 100 foyers sont venus s'approvisionner durant six mois. Ce fut aussi la distribution de masques, dont certains fabriqués par des couturières de Pern. Ce fut enfin le choix du maintien de la manifestation « A Saute Clocher ». Merci aux trois équipes municipales, aux associations impliquées et aux dizaines de bénévoles, qui ont assuré la réussite de cette fête, l'une des rares sur le territoire.

Des changements importants se préparent pour 2021. le PADD est quasiment bouclé. Le PLUI va s'appliquer dès la fin de l'année et pour une durée de 13 ans. Il va changer bien des points de notre PLU actuel. Vos délégués à la CCQB défendent avec force l'intérêt de la commune et vos projets. Attention aux changements de destination de bâtiments existants ! Il ne vous reste que quelques mois pour exploiter les spécificités de notre PLU.

Le scénario de collecte des ordures ménagères du SICTOM, que j'avais évoqué il y a deux ans, a depuis fait son chemin... dans l'ombre et le silence. Nous, élus, avons découvert le projet en septembre de cette année. A la vue des problèmes majeurs qu'il soulève, sa mise en application en l'état est largement décriée. Il existe d'autres pistes

pour diminuer nos déchets . Elles doivent être explorées.

Nous avons engagé la rénovation énergétique des bâtiments communaux en partenariat avec Quercy énergie et Territoire Energie Lot. Il s'agit d'aller vers une commune plus durable, plus économe et répondre, à notre niveau, aux défis de la transition écologique et énergétique.

Nous avons commencé avec l'aide de La Poste à mettre en place un adressage sur notre commune. Ce sera un important changement pour chacun de nous. Des réunions publiques sont prévues pour vous associer et vous préparer à cette évolution.

La mise en place de l'assainissement collectif en centre Bourg de Pern va enfin être réalisé dans les prochains mois. L'enfouissement des réseaux se fera en même temps et l'éclairage public remplacé. Fin des travaux prévus pour juin.

Nous avons fait appel à un portage financier pour acheter deux maisons adjacentes à la mairie. La petite maison place de l'église est en cours de rachat à des conditions financières particulièrement avantageuses. L'objectif de créer un logement de type PALULOS nous permet de bénéficier de plus de 52 % d'aides sur le montant total de l'opération : achat plus travaux. La mise en location est prévue pour le 4^{ème} trimestre.

Voirie, espaces verts, entretien de l'école et des bâtiments communaux sont aussi le quotidien de notre travail. Quant aux autres dossiers réaménagement du centre bourg, création d'un restaurant multi services... ils ne sont pas oubliés, les lignes budgétaires ont été créées pour démarrer les 1^{ères} études.

2020, ce fut aussi un moment d'émotion lorsque nous avons fêté le départ à la retraite de Mme Chantal Piécourt et l'arrivée de notre nouvelle attachée de mairie, Mme Hélène Suszylo. Hélène s'est très vite intégrée dans son nouveau poste et saura vous séduire par son accueil et sa compétence.

Chères pernoises, cher pernois, 2021 s'annonce incertaine à bien des égards. Mais l'espoir renaît avec les vaccins qui sont dès maintenant disponibles. Nous n'avons cependant aucune visibilité, et il nous est impossible ce jour de prendre date pour fêter ce nouvel an avec la traditionnelle galette. Prenez soin de vous en attendant des jours meilleurs et pouvoir enfin nous réunir à nouveau.

Au nom de vos élus et du personnel municipal, je vous souhaite à toutes et tous, mes vœux les meilleurs pour 2021, et surtout, portez-vous bien.

Bernard Michot

INFORMATIONS MUNICIPALES

Equipe Municipale



Personnel de Mairie

Hélène Suszylo, Attachée Territoriale

Christine Rodolosse, Adjoint Technique Principal 1ère classe

Karine Sorre, Adjoint Technique Principal 1ère classe



Elus



Maire : Bernard Michot

1^{er} Adjoint : Bernard Brugidou, Délégué au patrimoine communal bâti

2^{ème} Adjoint : Didier Vayssières, Délégué à la voirie communale, aux réseaux et aux espaces verts

3^{ème} Adjoint : Nadine Boyals-Joseph, Déléguée à l'enfance, à la vie associative, à la culture et au tourisme

Conseillers Municipaux :

Christelle Guerret, Alexandre Delpech, Jean-Luc Rességuier, Janie Diaferia, Sébastien Bertranda, Nicolas Piécourt, Laurent Benayoun



Commissions Communales

- 1- Patrimoine bâti, Centre-bourgs, Voirie, Eclairage public, Sécurité** : Michot B, Brugidou B, Vayssières D, Guerret C, Delpech A, Rességuier JL, Bertranda S
- 2- PLUI, Développement économique** : Michot B, Brugidou B, Boyals-Joseph N, Guerret C, Rességuier JL, Piécourt N, Benayoun L
- 3- Création d'un restaurant multi-services** : Michot B, Brugidou B, Vayssières D, Guerret C, Delpech A, Bertranda S
- 4- Ecole, périscolaire, petite enfance, Jeunesse** : Michot B, Boyals-Joseph N, Diaferia J, Delpech A
- 5- Solidarité, coordination sociales (personnes âgées, précarité, PMR, Santé, Plan communal de sauvegarde)** : Michot B, Brugidou B, Benayoun L
- 6- Environnement, cadre de vie, économie locale, agriculture (Chemins, espace naturel et cultivé), sentiers de randonnée** : Michot B, Brugidou B, Vayssières D, Guerret C, Rességuier JL, Diaferia J, Piécourt N
- 7- Information et communication, Relations intercommunales, Adressage, Numérique** : Michot B, Brugidou B, Boyals-Joseph N, Benayoun L
- 8- Événementiel, culture et tourisme** : Michot B, Brugidou B, Boyals-Joseph N, Delpech A



Commissions de la CCQB

Défendre les intérêts de la commune est de notre responsabilité. Vos deux délégués se partagent le travail et s'impliquent dans toutes les commissions :

Bernard Michot :

- Président de la commission « Développement économique »
- Membre des Commissions :

- « Urbanisme »
- « Finances »
- « Voirie »
- « Gemapi, Environnement, Energies »

Bernard Brugidou :

- Membre des Commissions :
 - « Tourisme et Communication »
 - « Gestion du patrimoine et suivi des projets »
 - « Affaires culturelles, Enfance-Jeunesse, Affaires Sociales et Sport »

Horaires Mairie



Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Mercredi : 8h30-12h ; fermée au public l'après-midi

Un samedi sur deux : 10h - 12h.



Contact:

Mme Hélène SUSZYLO

tél / fax : 05.65.21.03.33

Mail : mairie-de-pern@wanadoo.fr



Permanence de M. le Maire :

Lundi de 14h à 17h

Etat Civil 2020



Décès

ALBOUYS née DELPECH Odile, le 21 mai

BROUSSE Robert, le 7 août

PATIENT née MONS Armande, le 4 octobre

VALMARY Guy, le 14 octobre

PIQUET Claude, le 19 octobre

SARRUS Louis, le 13 décembre



Naissances

DELPECH Marius, le 16 janvier

TEYSSÉDRE Luccia, le 25 juin

JEAN Alan, le 5 octobre

VAISSIERE DELORT Éléonore, le 6 novembre



Baptême Civil

TEYSSÉDRE Luccia, le 30 juillet



Mariages

TURPIN Emilie et Emmanuel DELPECH, le 08 août

THIOT Marine et Jean GUERRET, le 24 octobre



PACS

BRUGIDOU François et GLATIGNY—GUILBERT Emy, le 24 octobre

BONNAUD Pierre-Louis et POIRET Margaux, le 7 novembre

Population de Pern

C'est toujours avec un décalage que la population de l'année en cours est établie. Pour 2021, c'est la population légale au 1^{er} janvier 2018 qui en entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier. La population totale s'établit ainsi : 454 habitants, dont 443 pour la population municipale et 11 pour la population comptée à part. La population DGF s'établit à 495 habitants.

241 foyers sont installés sur notre commune, dont 76 familles avec enfants, soit 41% des ménages de la commune. Nos habitants se plaisent chez nous. En effet, la durée moyenne de résidence est de 22,2 années contre 17.9 pour l'ensemble du département du Lot.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Permis de construire

Maisons individuelles

Torton Kévin
Couture Florian
Gorge Yann
Borthomieu Céline

Bâtiments agricoles

Gaëc de La Borie Grande

Piscine, travaux divers

Llumbiares Xavier
Arnagol Jean-Claude
Association CEIIS
Audrain-Demay Yann
Borthomieu Céline

Location Salles Municipales

Salle de Terry

Louée uniquement aux habitants de Pern et de Terry.

Location : 50€ **Caution : 150€**

Réservation : Didier Vayssières (tel : 06 73 61 55 89)

Paiement : chèque **uniquement** à la régie de la Mairie, après validation de la réservation.

Les clés seront délivrées par Didier Vayssière sur présentation de la quittance remise par la Mairie.



Salle du Presbytère

Gratuite pour les associations de Pern.

Louée aux habitants de Pern et de Terry 30€ ; caution 30€

Réservation : Mairie (tel : 05 65 21 03 33)

En raison de la situation sanitaire et selon les directives d'Etat, les salles municipales ne peuvent actuellement pas être louées et ce jusqu'à une date inconnue.

Tarif Location Tennis

Type de carte	Age	Tarif 2018
Annuelle Individuelle	Adulte	30€ - 35€*
	Enfant (-15ans)	15€ - 20€*
	Etudiant	20€ - 25€*
	Couple	40€ - 50€*
Annuelle Familiale	2 adultes + 2 enfants de -de 15ans	45€ - 60€*
Familiale été	2 adultes + 2 enfants de -de 15ans	30€ - 45€*
Semaine	Adulte	15€
	Enfant (-15ans)	10€

*Non-résidents sur la Commune

Les cartes sont délivrées en Mairie (tel : 05 65 21 03 33)

Artisans, Entreprises et Commerçants

Agencement, fourniture, pose de cuisines et travaux annexes

« Allo Seb » Sébastien Bertranda : 07 86 53 55 24

Dépositaire de colis-relais

« Agricolis » Rémi Bourdet : 06 10 51 48 44

Assistances Maternelles

Monique Pécourt : 05 65 21 09 94

Marie-Claude Laville : 05 65 21 00 72

Artisanat d'Art

Tapisserie-Peinture

Atelier ARTEXTURE : 05 65 21 90 93

CEIIS

Tel : 05 65 31 27 46

Chassaing Recyclage et BTP

Arnaud Chassaing : 05 65 35 15 22

Digitopuncture

Christine Rodolosse : 06 48 68 73 79

Ebéniste

Jean Louis Mirc : 05 65 21 09 49

Entreprises de travaux agricoles

ETA Trémollières : 05 65 21 01 10

Bouchet Bruno, Terry

Espaces verts

Morales Bruno : 06 84 11 72 18

Forgeron - maréchal ferrant

Perrier Nicolas : 06 07 56 05 09

Informatique:

Tom JOSEPH : 07 86 53 40 37

JIVANA Yoga

Nathalie Bousquet : 05 65 21 01 57

Maçons

Jean-Luc Bonnet : 05 65 21 08 05

Alain Delort : 05 65 21 00 23

Menuisier

Franck Lalbertie 05 65 21 03 46

Miel et Huile essentielle de lavande

Bernard Michot : 06 85 81 60 02

Peinture

Peinture-Déco 46 : 06 85 16 20 74

Quercy Enrobé

05 65 21 83 26

Réparation-pose Parebrises à domicile

M. Jean-François Baudel : 07 68 63 20 13

Véhicules d'occasion

OLVER Automobile : 07 80 02 38 54

Vente de pâtisseries

Délices du Quercy Blanc : 06 07 58 21 90

Vente de viande bovine:

La ferme Quercy Bio : 05 65 21 06 60

Les Vignassous : 05 65 2103 2

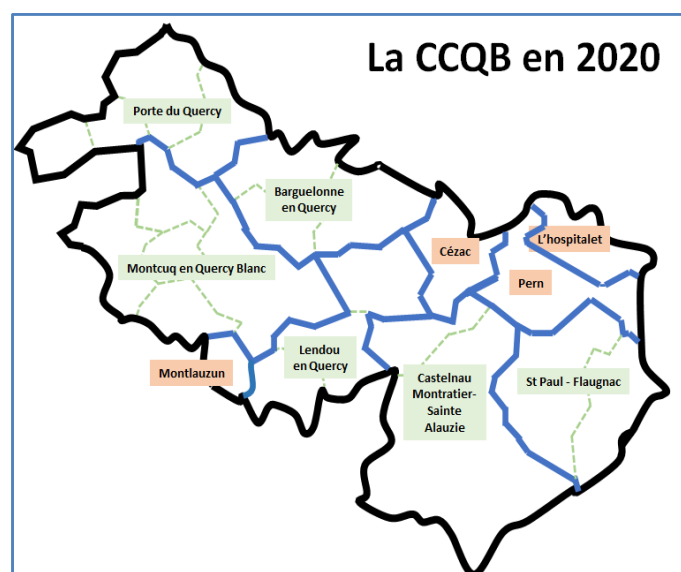
J'avais dressé dans le numéro de 2019 de notre Bulletin Municipal un portrait de la CCQB et de ses compétences, en insistant sur son mode de fonctionnement et sa gouvernance. Un article qui m'avait valu les félicitations de beaucoup, les foudres de quelques autres. Je m'aperçois avec plaisir que plusieurs des pistes d'amélioration que j'avais proposées ont été suivies et intégrées dans le fonctionnement de cette nouvelle mandature par son nouveau Président, M. Bernard Vignals.

Pour en savoir plus, voir le site de la CCQB : <https://www.ccquercyblanc.fr/>

Un vent de renouveau et d'ouverture

Un Conseil Communautaire réduit

La Communauté de Communes du Quercy Blanc fait partie de celles qui, au niveau national, compte le plus grand nombre de communes nouvelles. La volonté des maires, et peut-être aussi l'aide financière qui est accordée les premières années aux communes nouvelles ont été les moteurs de ces créations. Ainsi, de 23 communes en 2014, la CCQB n'en compte plus que 10.



Parmi elles six communes nouvelles et plus que quatre communes «historiques» : Montlaurun, Cézac, L'Hospitalet et Pern.

La première conséquence de cette situation est une diminution importante du nombre de Conseillers Communautaires qui passe de 43 à 29.

Le nouveau bureau, reflet du territoire

Le bureau, cette instance dirigeante, est d'une grande importance puisque c'est en son sein que sont pré-validées nombre de décisions et de suggestions des commissions, qui seront ensuite proposées au vote en conseil communautaire. M. Jean-Claude Bessou, ayant décidé de ne pas briguer un nouveau mandat, M. Bernard Vignals, 1er vice-président de 2014 à 2020, a présenté sa candidature et a été élu à l'unanimité.

Le faible nombre de communes permettait de répondre à un souhait que j'avais exprimé l'an passé dans le bulletin municipal et repris par M. Vignals : que les maires de toutes les communes soient présents au bureau. Il a juste fallu que j'insiste un peu lors d'une réunion préliminaire pour que la répartition entre vice-présidents et membres corresponde à la réelle volonté d'investissement que chaque maire désirait avoir au sein de cette entité. Pour répondre à cette demande, M. Vignals a élargi le bureau de 10 à 12 délégués et modifié les statuts pour créer un 8^{ème} poste de vice-président permettant ainsi une meilleure couverture des compétences assumées par la Communauté de Communes et un meilleur partage des tâches.

Un fonctionnement ouvert

M. Vignals a également introduit une part de « Démocratie participative » dans le fonctionnement des 8 commissions. Les élus des Conseils Communaux, ainsi que l'autorise la loi et selon des règles précisées par la CCQB, pourront, en fonction de leurs domaines de compétences et lorsque cela présentera un intérêt, être invités pour apporter leur éclairage sur des sujets particuliers.

Ces intervenants ne se substituent pas aux délégués communautaire, qui seuls ont mandat (électif pour les communes de plus de 1000 habitants ou désignés dans

l'ordre du tableau pour les autres) pour représenter leur commune. Ce mode de fonctionnement, que j'avais aussi proposé, traduit des signes d'ouverture et de dialogue appréciés des élus.

Commune	Nb Délégués	Délégués Communautaires
Lendou en Quercy	2	Bernard VIGNALS, Didier BOUTARD
Castelnaud Montratier-St Alauzie	6	Dominique MARIN, Claudine BOISSEL, Bernard RESSEGUIER, Rémi DUPONT, Patrick GARDES, Joëlle SANSON
Montcuq en Quercy Blanc	6	Alain LALABARDE, Marie-José SABEL, Bernard ROUX, Jocelyne MATHIEU, Patrice CAUMON, Edith LAFAGE
Cézac	1	Maurice ROUSSILLON
Porte du Quercy	2	Christian BESSIERES, Joël COWLEY
L'Hospitalet	2	Jean-Luc ESTRADEL, Jean Louis BERGOUNGNOUX
Montlaurun	1	Alain LAPEZE
Pern	2	Bernard MICHOT, Bernard BRUGIDOU
St Paul-Flaugnac	4	Michel RESSEGUIE, Emilie MESLEY, Jérôme DELFAU, Marie-Claude RINGOOT
Barguelonne en Quercy	3	Christophe CANAL, Bernard FOURNIE, Julien ASTOUL

Quelle vision pour le mandat ?

Un vent de renouveau et d'ouverture souffle sur la nouvelle équipe et stimule sa motivation. Puisse cet état d'esprit perdurer, en dépit des difficultés que nous allons rencontrer et des défis que nous allons avoir à

Fonction	Membres	Commune	Délégation
Président	Bernard VIGNALS	Lendou en Quercy	
1 ^{er} Vice Président	Dominique MARIN	Castelnau Montrâtier-St Alauzie	Tourisme et Communication
2 ^{ème} Vice Président	Alain LALABARDE	Montcuq en Quercy Blanc	Gestion du patrimoine et suivi des projets
3 ^{ème} Vice Président	Maurice ROUSSILLON	Cézac	Finances
4 ^{ème} Vice Président	Christian BESSIERES	Porte du Quercy	Voirie
5 ^{ème} Vice Président	Marie-José SABEL	Montcuq en Quercy Blanc	Affaires culturelles, enfance-jeunesse, affaires sociales et sport
6 ^{ème} Vice Président	Jean-Luc ESTRADEL	L'Hospitalet	Urbanisme, habitat
7 ^{ème} Vice Président	Alain LAPEZE	Montlaurun	GEMAPI, environnement, énergie
8 ^{ème} Vice Président	Bernard MICHOT	Pern	Développement économique
Membre	Michel RESSEGUIE	St Paul-Flaugnac	
Membre	Christophe CANAL	Barguelonne en Quercy	
Membre	Bernard RESSEGUIER	Castelnau Montrâtier-St Alauzie	

relever. Pour reprendre les mots du Président dans une interview récente accordée à La Dépêche : « *Les besoins explosent et notre budget doit être ajusté en permanence.* »

L'équation la plus complexe consistera à mettre en phase un contexte budgétaire contraint avec les objectifs ambitieux qui doivent être les nôtres pour renforcer l'attractivité de notre territoire. Des arbitrages difficiles seront à réaliser entre les investissements de « maintenance » nécessaires pour conserver les services essentiels à notre territoire (Offices de Tourisme, médiathèques, crèches, voirie...) et les investissements de « développement » qui seuls peuvent nous permettre d'attirer de nouvelles entreprises exogènes et de nouvelles populations (ZA, nouveaux projets structurants ...). Des débats « engagés » animeront à n'en pas douter nos réunions. Telle est la démocratie. « *Gouverner c'est choisir, si difficiles que soient les choix* », disait Pierre Mendès-France.

Panorama des investissements

Ne voyez aucune hiérarchie dans cette courte liste d'actions. Elle n'est ni exhaustive, ni détaillée. Elle a pour simple objectif de présenter l'étendue des domaines de compétences de la CCQB, et son rôle sur nos territoires à travers quelques réalisations et actions engagées.

J'en profite aussi pour vous faire connaître ma position sur certains postes de dépenses.

Voir aussi les interviews récents de M. B. Vignals publiés dans les colonnes de « La Dépêche » le 19/12/2020 et de Médialot

<https://www.ladepeche.fr/2020/12/19/intercommunalite-une-annee-en-demi-teinte-9266524.php>

<https://medialot.fr/quercy-blanc-bilan-et-projets-pour-la-communaute-de-communes/>

✚ Une nouvelle crèche à l'Hospitalet.

Enfance et petite enfance sont deux clés de voûte de l'attractivité d'un territoire. La crèche actuelle a très largement rempli son office, mais elle est devenue vétuste, énergivore, peu fonctionnelle. Un projet de nouvelle crèche a été validé par la CCQB. Sa capacité d'accueil passera de 17 à 19 enfants.

Située dans la zone de protection de l'église (classée), les bâtiments de France ont demandé des amendements au projet initial. Ces modifications devront entrer dans le budget validé de 627 000 € HT et retardent la livraison en 2023.

✚ Un Office de Tourisme flambant neuf à Montcuq

Quelques retards au démarrage, mais les travaux, avancent maintenant bon train. Le nouvel Office de Tourisme devrait être prêt en 2021. Très bien situé, il permettra un accueil convivial et facilité des visiteurs. Le montant prévisionnel des travaux est de 567 000 € HT qui devraient être subventionnés à hauteur de 70 %.

✚ ZA de Barguelonne en Quercy

Plus un lot de libre sur la ZA de Montcuq. Impossible à étendre, il a été décidé de créer une nouvelle zone artisanale de 10 lots à Barguelonne en Quercy (budget prévisionnel : 380 500 € HT, les demandes de subventions sont en cours). Les lots proposés seront plus petits que sur la ZA de Peyrette (Castelnau-Montrâtier). Il s'est en effet avéré que la trop grande dimension des parcelles ne répond pas aux besoins des entreprises souhaitant s'installer sur notre territoire et freine leur commercialisation.

✚ Voirie : 800 km à entretenir

Chaque année, ce sont de l'ordre de 80 km de voirie qui passent entre les mains de nos équipes et de nos sous-traitants pour entretien ou réfection. Ces travaux représentent 1/3 du budget de la CCQB. C'est énorme ! Des efforts sont faits pour tenter de rationaliser les chantiers. Je peine à ce jour à en voir les effets.

Un travail sans cesse renouvelé. Au rythme actuel il faut environ 10 ans pour entretenir les 800 km de voirie. Et puis il faut recommencer. Ne peut-on pas parler de tonneau des Danaïdes ? En tout état de cause, un typique budget de maintenance à contraindre absolument.

L'entretien de la voirie est certes nécessaire, mais il faut se poser la question d'un équilibre judicieux entre une voirie « optimale » mais qui n'apportera aucune attractivité en elle-même et une voirie simplement « correcte », qui permettra de diminuer son budget et d'en transférer une partie sur des projets de développement.

Un atelier élagage a été mis en place à grand renfort de financements il y a quelques années, pour des campagnes de 4 à 6 semaines par an !!! Des investissements très lourds pour du matériel stocké 11 mois sur 12, des équipes mobilisées qui pourraient être libérées pour d'autres travaux, touchant davantage à notre cœur de métier : la voirie au sol. Une aberration au plan économique. Un atelier qu'il serait moins cher de sous-traiter. Je prône la revente du matériel et un recentrage sur notre cœur de métier. On optimisera nos équipes, notre matériel et l'utilisation de notre budget. Les économies réalisées pourront être réinjectées dans des projets directement liés à notre attractivité.

Piscine de Castelnau-Montratier

Pour le coup on peut véritablement parler ici de tonneau des Danaïdes. des sommes colossales dépensées par la CCQB dans son entretien ! Malfaçons multiples à la construction ; entretien onéreux ; emprunt très cher ; déficit chronique dû à sa trop faible utilisation (6 927 entrées pour la saison 2019). Mais une structure qui sert néanmoins, bien que modestement, l'attractivité du territoire (je pense aux scolaires). On ne referra pas le passé et la CCQB trainera probablement ce boulet jusqu'en 2034. On est cependant en droit de s'interroger sur la pertinence du maintien de tout ou partie de cet équipement.

Que dire de plus que ce récent article paru dans « La Dépêche » ?

« Le gouffre financier de la piscine »

Publié par « La Dépêche », le 19/12/2020

« Présentant de graves malfaçons, la piscine de Castelnau-Montratier est un gouffre financier. Après la réfection des plages en 2018, un important programme de travaux d'un montant de 240 000 € a été mené en 2019 : reprise de la maçonnerie, réfection des vestiaires et des toitures, changement de la pompe à chaleur et des pompes de traitement de l'eau, réfection des buses des bains bouillonnants. Le toboggan, très détérioré, avait été fermé aux usagers. Il en coûterait 100 000 € supplémentaires pour le rénover et aucune décision n'a encore été prise à ce jour. Équipement par nature coûteux, la piscine de Castelnau représente un déficit annuel de 90 000 € et 68 000 € d'annuités d'emprunt jusqu'en 2034. »

Correspondant

Soutien à l'économie: le Fond l'OCCAL

Pour aider à la reprise des entreprises liées au tourisme au commerce de proximité et de l'artisanat impactées par la crise sanitaire, la Région Occitanie, le Département du Lot et les Communautés de Communes ont créé un fond d'aide baptisé fond l'OCCAL, doté de 80 millions d'euros. Il a démarré lors du premier confinement et se poursuit encore aujourd'hui. Il a été élargi aux acteurs culturels, associations ou entreprises de l'événementiel, du sport et des loisirs, les projets d'agritourisme ou d'œnotourisme et les centres équestres.

La CCQB est partenaire et participe à hauteur de 27 216 €, soit 3 € par habitant. Ce fond se compose de trois volets :

Volet 1 : *Aides à Trésorerie, fonds de roulement...* Avances remboursables plafonnées à 25 k€ avec un différé de 24 mois ; amortissement sur 36 mois.

Volet 2 – Aides aux *Investissement matériels et immatériels en lien avec le COVID-19 (click and collect, CRM, site web...)*. Subventions plafonnée à 70 % du montant des investissements, plafonnées à 23 k€.

Volet 3 : *depuis le 27 novembre aide aux loyers pour les commerces indépendants qui subissent une fermeture administrative.* plafond 1000 à 1500 €.

Sur le territoire de la CCQB, seules 4 Entreprises ont fait appel à ce fond d'aide. N'hésitez pas à vous renseigner pour connaître votre éligibilité.

Plaquette de présentation : <https://ccquercyblanc.fr/a-la-une/plaquette-l-occal-lot-web.pdf>

Pour tout renseignement : CCQB, Tel : 05.65.22.94.04

<https://hubentreprendre>.

<https://www.laregion.fr/loccal>

Tel 0800 31 31 01

Développement économique

La compétence de la communauté de communes est vaste. Elle couvre la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques. Dans chacun de ces domaines, la CCQB poursuit deux objectifs majeurs avec pour crédo de renforcer l'attractivité de notre territoire.

- **Soutenir et renforcer l'existant dans ces diverses composantes :** agriculture, tourisme avec un focus sur l'agro-tourisme, commerce, artisanat, économie sociale et solidaire.

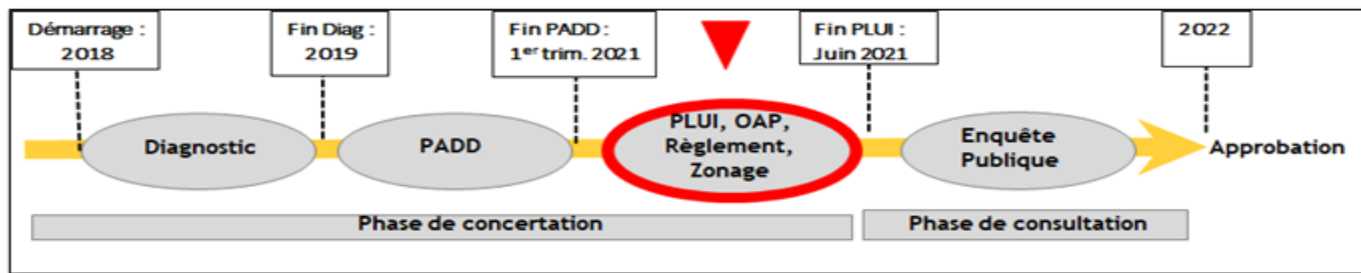
- **Consolider et développer notre écosystème économique,** au-delà de nos ZA, Il faut accroître les conditions d'attractivité d'entreprises exogènes. C'est notre principal levier d'une politique de développement économique pour créer de nouvelles richesses financières et humaines, attirer de nouvelles compétences et de nouvelles populations. Cet axe va nécessiter de nouveaux investissements. Il va falloir trouver les budgets.

La commission « Développement Economique » réunie le 20 novembre a identifié des pistes d'actions possibles dans ces deux axes. elles vont être approfondies et hiérarchisées pour une mise en œuvre en adéquation avec les orientations budgétaires.

Il s'agira en particulier, à mon sens, de compléter notre écosystème économique par la création de portes d'entrées pour des entreprises exogènes. Il pourrait s'agir d'une pépinière ou d'un hôtel d'entreprises et d'espaces de travail partagé (coworking).

PADD ET PLUI

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sont depuis 2017 une compétence obligatoire de la CCQB. La commission «Urbanisme» sous la direction de son Président M. Jean-Luc Estradel, maire de l'Hospitalet en gère la mise en place avec le Comité de Pilotage (COPIL) en partenariat avec le cabinet d'études Cairn Territoire. Lancé en 2018, le PLUI sera opérationnel fin 2021.



Le PADD

Le PADD est le projet politique du PLUI. Il précise les ambitions, présente les orientations et fixe les objectifs pour répondre aux spécificités, aux besoins et aux enjeux de notre territoire. Ces choix sont faits par les élus et doivent être en accord avec les règles et objectifs du SCoT. Il aborde et intègre tous les aspects liés à l'économie, l'agriculture, le tourisme, l'environnement, le patrimoine, la transition écologique et énergétique, les aspects sociaux, le maillage territorial (services, déplacements ...) et bien sûr l'habitat. Il se décline autour de deux axes.

AXE 1 : met en avant la typicité du paysage du Quercy Blanc, sa qualité de vie et son attractivité. Il s'agit de valoriser ce cadre de vie et de préserver notre patrimoine et sa valeur paysagère. Il intègre protection et mise en valeur des espaces naturels et agricoles, des paysages, lutte contre l'étalement urbain, préservation des continuités écologiques.

AXE 2 : porte sur le développement du territoire. Il pose les règles permettant de favoriser et d'accompagner le développement des activités économiques présentes et exogènes et de développer des capacités d'accueil pour de nouvelles populations. Il intègre logements, transports, implantations commerciales, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel. L'ensemble de ces aspects sont en adéquation avec l'axe 1.

En cours d'élaboration depuis 2019, le PADD fait l'objet de derniers ajustements, en particulier sur le volet énergies renouvelables, pour tenir compte des remarques formulées en COPIL et des éléments nouveaux liés à la Charte Départementale en cours d'élaboration. Il sera ensuite présenté, débattu et validé en Conseil Communautaire puis présenté dans chaque Conseil Municipal en début d'année 2021.

Le PLUI

Il décline au niveau de la parcelle les règles d'aménagement, de construction et d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire du Quercy Blanc qui sont édictées par le PADD. Le cabinet d'études Cairn Territoires est en train de rassembler les propositions de zonage des terrains constructibles des dix communes. Le

COPIL arbitrera au cours du 1^{er} semestre 2021 afin que ces propositions soient conformes aux directives du Scot.

Le PLUI devrait être validé en juin 2021 et l'enquête publique démarrer dans la foulée. Son approbation définitive et son activation sont prévues pour le tout début de 2022.

✚ Ce qui va changer notre PLU

L'approche PLUI est globale au niveau du territoire de la CCQB. Les objectifs fixés par le SCoT sont 55% de nouvelles constructions sur les deux bourgs-centres, 45% à partager entre les autres communes.

Les règles de base concernant l'habitat sont : densification ; diminution des surfaces à urbaniser ; reconquête des logements vacants ; identification des changements de destination. Pour chaque commune, un gâteau de taille fixe de quatre parts est défini. En augmenter une, revient à diminuer les autres.

Un problème majeur : les changements de destination. Dans notre PLU actuel, une cinquantaine de bâtiments susceptibles de changements de destination avaient été identifiés. Dans le PLUI, le quota qui sera affecté à Pern sera de l'ordre de trois ! C'est à mon sens une aberration totale que d'oblitérer l'exploitation de ces biens immobiliers existants. Ma révolte en bureau de la CCQB et en COPIL n'y ont rien changé.

Le SCoT fait loi !

N'oubliez pas que notre PLU reste actif tant que le PLUI ne l'a pas remplacé. Si vous avez un projet de changement de destination, il vous reste quelques mois pour l'activer. Lorsque le PLUI sera effectif, vous devrez attendre 13 ans !

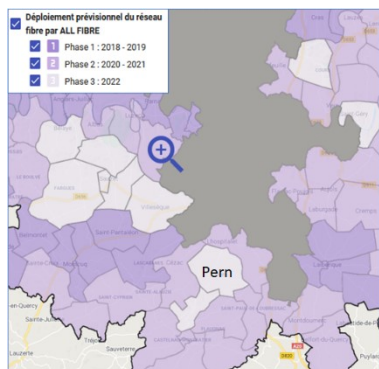
Un Registre de Concertation pour recueillir vos remarques, demandes, projets... est disponible :

- en version papier en mairie et à la CCQB
- en version électronique à l'adresse : plui.concertation@ccquercyblanc.fr
- Vous pouvez aussi les adresser par courrier à la CCQB, 37 Place Gambetta, 46170 Castelnau Montratrier – Sainte Alauzie
- ou les remettre en main propre aux réunions publiques à venir.

Pour plus d'informations, service urbanisme de la CCQB :
<https://www.ccquercyblanc.fr/urbanisme-environnement/le-plui/presentation-generale>
Tél : 06.07.97.57.20 ; Mail : urbanisme@ccquercyblanc.fr

La fibre à Pern, ce sera en 2022

Un syndicat mixte, appelé « Lot Numérique », a été créé en 2016 pour réaliser la couverture du département par le réseau de fibre optique et permettre un accès très haut débit à l'ensemble des entreprises et foyers lotois. Les travaux sont réalisés sur la période 2018-2022. Pern fait partie de la dernière tranche, celle qui sera livrée en 2022. Fin 2022 donc, toutes les habitations de notre commune devraient être « raccordables » à la fibre.



Je dis bien « raccordables », le raccordement à votre logement n'est pas automatique. La fibre sera amenée jusqu'à un boîtier de branchement implanté à proximité des habitations ou dans les parties communes des immeubles. Une batterie de tests sera alors réalisée par Orange pour vérification du bon fonctionnement. Un mois après ces tests (délai réglementaire), vous pourrez ou

(sans gaine), la pose sera aérienne. S'ils sont en aérien, la fibre sera aussi en aérien. Dans ces deux cas, il sera nécessaire d'effectuer au préalable un élagage si nécessaire. Si les câbles téléphoniques actuels se perdent dans les branches, pas de pose de la fibre !

Les textes réglementaires prévoient que le propriétaire des arbres doit en assumer la responsabilité. Si celui-ci ne met pas en œuvre son obligation, la collectivité ou l'opérateur du réseau peut décider de se substituer à lui, réaliser l'élagage puis lui soumettre la facture.

Fibre optique et ligne cuivre coexisteront jusqu'à ce que le réseau fibre soit construit en totalité. Le démantèlement par Orange du réseau cuivre se fera dans les 10 ans suivant le déploiement de la fibre sur 100% du territoire. Si vous ne vous êtes pas raccordé à la fibre, vous n'aurez plus de communication !

Pour suivre le déploiement de la fibre et l'éligibilité de votre habitation

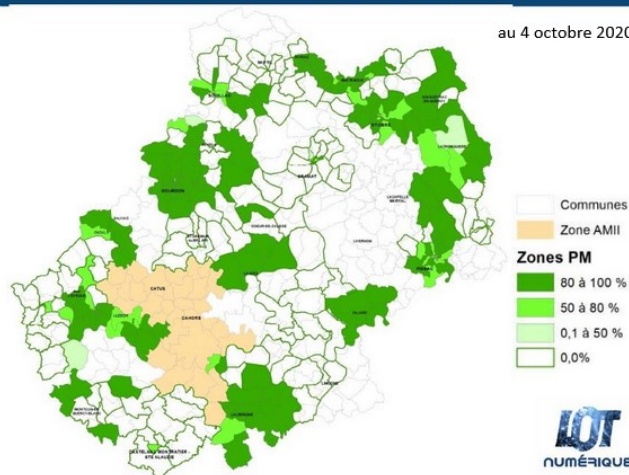
<https://alliancetreshautdebit.fr>

<https://www.alliancetreshautdebit.fr/fr/carte-interactive-du-deploiement-particulier>

Pour toute information complémentaire, contacter Lot numérique : lot.numerique@lot.fr ; tél : 05 65 53 43 31

Avancement du déploiement de la fibre

au 4 octobre 2020



devrez (selon que vous souhaitez ou non vous raccorder), souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix. C'est votre fournisseur Internet qui raccordera votre habitation (votre prise internet) au boîtier extérieur. Cette opération aura un coût pour vous qui dépend de sa complexité. Généralement compris entre 100 € et 200 € il est souvent pris en charge par le fournisseur d'accès internet, selon sa politique commerciale.

A SAVOIR : La fibre suivra le même cheminement que les câbles téléphoniques. S'ils sont enterrés et gainés, la fibre sera passée dans la gaine. S'ils sont enterrés directement

Acheter local : Les initiatives

Pour soutenir les agriculteurs, commerçants et artisans lotois et inciter les consommateurs à se faire plaisir en achetant d'excellents produits frais et locaux, de nombreuses initiatives ont vu le jour :



www.bienvenue-a-la-ferme.com : recense les ventes directes

<https://tousoccitariens.fr/> : recense les producteurs locaux qui assurent des livraisons

www.achat-lot.com : a pour ambition de référencer tous les commerçants, artisans et restaurateurs du Lot. Permet de visiter une boutique virtuelle et d'acheter en ligne.

<https://drive.mangezlotois.fr/> : Regroupe plusieurs producteurs autour de Pern. Point de livraison à Castelnau Montratier : Ferme des Fontenelles- les samedis de 9H-13H.

<https://toutenlocal.com/> : Site de commande en ligne. Pas de minimum ; 4 € de frais de participation à la livraison , offerts à partir de 40 € d'achats. Paiement à la livraison. Communes desservies sur la CCQB : Bagat en Quercy, St Pantaléon, Castelnau Montratier – St Alauzie, Flagnac – St Paul, Cézac, l'Hospitalet et Pern

<https://localot.fr/> : référence les commerçants et producteurs lotois auprès de vous.

<https://tousoccitariens.fr/> : carte interactive pour retrouver les producteurs, commerces alimentaires et restaurateurs – traiteurs d'Occitanie près de chez vous.

[#DansMaZone](#) : Application smartphone pour trouver des milliers de produits en Occitanie, près de chez vous.

Maison d'enfants "La Providence"

Le 1^{er} octobre 2020, M Sauvageot, Directeur de la maison d'enfants à caractère social «La Providence» située à Montcuq-en-Quercy-Blanc, a présenté son établissement au bureau de la CCQB. Il s'agit d'un internat rattaché aux «Apprentis d'Auteuil», structure reconnue d'utilité publique depuis 1929. Le centre de Montcuq accueille des enfants mineurs lotois en rupture sociale et familiale, et des mineurs étrangers non accompagnés ayant fui leur pays souvent à cause de guerres.

Une part de sa mission porte sur des actions de base telles que la santé, l'évaluation scolaire, l'apprentissage de la langue française, la régularisation administrative, l'apprentissage des codes et de la citoyenneté, l'orientation en formation professionnelle. L'autre part consiste à proposer un portefeuille de formations à divers métiers tels que : informatique, boucherie, garage, restaurant boulangerie, carrosserie, peinture en bâtiment, soudure, opérateur logistique, maçon, menuiserie alu...

Les jeunes sont mis en situation d'autonomie grâce à un hébergement en logement diffus et en binôme. Leur insertion socio-professionnelle est validée par un contrat d'apprentissage. Ils sont suivis par une équipe de 4 éducateurs. Plusieurs embauches en CDI ont été conclues au sein d'entreprises de la CCQB, qui chaque fois ont été couronnées de succès. Chacun de ces jeunes s'est montré motivé et compétent dans son domaine et s'est parfaitement intégré dans son nouvel environnement.

Cette structure est une ressource de compétences, une véritable opportunité pour les acteurs économiques du Quercy blanc. Elle mérite d'être davantage connue et reconnue. Or cet établissement semble menacé de fermeture, pour une délocalisation à Pradines. Cela serait une perte pour notre territoire.

Commerçants, artisans, entrepreneurs, ces jeunes recherchent des contrats d'apprentissage qui doivent être signés avant le 31 décembre. Pour vos futures embauches, tournez-vous vers cette structure. Des jeunes méritant y attendent vos offres.

Contact : M. Jean-Pierre SAUVAGEOT, Directeur
11 rue du Tour de la Vieille Ville, 46800 MONTCUQ
Tel : 05 65 22 94 10

Petites villes de demain

Le programme « Petites villes de demain » a été mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dans la continuité du Plan France Relance. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et aux intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Trois Milliards

d'euros permettent d'accompagner 1 000 binômes communes- intercommunalité au niveau national. Dans le Lot, 19 communes ont été lauréates. Nos deux bourgs-centres : Castelnau et Montcuq font partie des lauréats. Ce programme va accompagner pendant 6 ans, les élus de ces deux communes et la CCQB afin de concrétiser leurs projets de revitalisation. Il repose sur 3 piliers :



- Un appui global en ingénierie pour un pilotage efficace et durable du projet ; co-financement de postes de chefs de projets et de missions d'assistance à management ;
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées selon le projet de territoire à mettre en place ;
- L'accès à un réseau pour favoriser l'innovation en échangeant bonnes pratiques et retours d'expériences

« Villages A-venir »

Il existait le programme « Action Cœur de Ville », lancé en décembre 2017 par l'Etat pour accompagner les villes de tailles moyennes. Dans le Lot, les villes de Cahors et Figeac en bénéficient. Il y a le programme « Petites villes de demain » présenté ci-dessus pour les bourgs-centres de petite tailles.

Pour compléter ces dispositifs, le Département du Lot vient de lancer le programme « Villages A-venir » à destination des petites communes du Lot. Ce programme vise à expérimenter une action en faveur de la revitalisation des petites communes et de leurs centre-bourgs.

Avec ce dispositif, qui vient en complément des autres aides, le Département veut appréhender l'attractivité de nos petits villages dans leur globalité, en embrassant toutes les problématiques des cœurs de bourg et de leur place. Il implique les populations et les acteurs locaux, prend en compte cadre de vie, logement, accès aux services, évolution du patrimoine, transition énergétique et réinvestissement de l'existant. Un plan-guide sera établi avec des principes structurants à court, moyen et long terme avec l'aide des services du Département, de l'Etat, des Communautés de Communes, et du CAUE du Lot. Cette étude de six mois sera financée par le Département.

Les dossiers, disponibles depuis le 4 janvier 2021, devront être retournés avant le 15 février. Pour commencer, seules quatre communes seront retenues en 2021. La sélection s'annonce impitoyable !

Pern, qui a engagé une réflexion globale pour imaginer le village de demain et démarré un projet intégré d'actions d'aménagement et développement « cœur du village », fera acte de candidature pour un « Village au Cœur ».

Ordures ménagères : Changements à venir

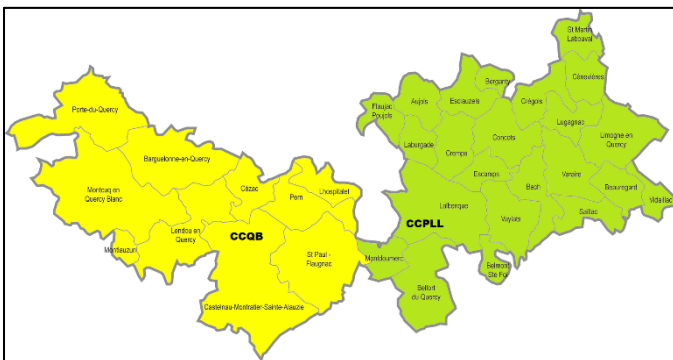
Il y a deux ans (numéro de 2018 du Bulletin Municipal) nous avons publié un article du SICTOM dans lequel le syndicat introduisait son projet de REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). J'y écrivais déjà : « tant les mairies que la CCQB sont mises devant le fait accompli » et j'y exprimais mes craintes. Après deux ans de silence, le projet présenté pour la première fois aux élus en réunion publique en septembre 2020, a été fort mal perçu. En dépit de l'intérêt de l'idée de départ : diminuer nos déchets ménagers, le scénario envisagé apparaît mal adapté au territoire et les choix faits sont contestables. Présenté en bureau de la CCQB le 5 novembre 2020, il est loin d'avoir convaincu vos élus. Pour limiter les déchets et gérer les ordures ménagère .d'autres stratégies ont été retenues par d'autres territoires. Des solutions alternatives sont en effet possibles, qui pourraient être mieux adaptées à nos territoires ruraux à l'habitat dispersé.

Site internet du SICTOM : <https://sictom-msq.fr/>

Guide ADEME : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-22343-tarification-incitative-amorce.pdf>

Le scénario du SICTOM

La collecte et l'élimination des ordures ménagères est une compétence de la communauté de communes, dont la gestion est confiée au SICTOM des Marches du Sud-Quercy. Le SICTOM gère l'enlèvement des ordures ménagères sur les 2 territoires des Communautés de Communes du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque.



Limogne (CCPLL).

Actuellement, la collecte est au porte à porte pour les bourgs de Castelnau-Montratier, Montcuq, Aujols et Flaujac-Pujols et en regroupement collectif pour le reste du territoire. La gestion des déchets représente un véritable enjeu tant d'un point de vue financier qu'environnemental. L'objectif est de réduire à la source la production de déchets et de développer recyclage et valorisation.

Les idées de départ

Elles sont tout à fait louables :

- Appliquer le principe «Pollueur - Payeur » et n'être facturé que pour le montant de ses propres déchets ;
- Proposer un système de facturation homogène, plus juste et équitable ;
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers.

Malheureusement, on va le voir, le projet du SICTOM s'éloigne de ces objectifs.

Scénario retenu

- Paiement au volume d'OMR collectées : C'est le système « incitatif » choisi pour inciter à produire moins de déchets.
- Facturation sous forme d'une Redevance (actuellement vous payez une taxe)
- Collecte : trois cas possibles

- 1) au Porte à porte (PAP) là où c'est possible (environ 80% du territoire. Sur Pern : 198 foyers) ;

- 2) sur des points de regroupements individualisés (PDRI : environ 12 sur Pern, 300 sur la CCQB, 400 sur la CCPLL)
- 

Dans ces deux cas, chaque foyer disposera de 2 bacs : un pour le recyclable, l'autre pour les ordures ménagères. Ils seront de volume adapté au nombre de personnes du foyer.



- 3) Lorsque les bacs individuels ne peuvent pas être gérés, Installation d'abris-bacs (3 pour Pern, 31 sur la CCQB). Une méthode en apport volontaire, dont je vais reparler plus loin.



- Les levées :

- Hebdomadaires dans les bourgs (Montcuq et Castelnau). Sacs prépayés pour les centres-bourgs contraints.
- Tous les 15 jours sur le reste du territoire

Les deux parts de la facturation

- Une première part fixe: elle comprend un forfait (l'adhésion au service) plus un abonnement à un nombre de levées minimal obligatoire (entre 9 et 12 par an ; nombre non encore arrêté semble-t-il).

- Une deuxième part variable : Si vous avez besoin de passages supplémentaires (pour ceux qui produiraient beaucoup de déchets), vous paierez ces levées supplémentaires.

DÉCHETS DOMESTIQUES

En revanche, impossible de demander moins de passages ! Les plus vertueux d'entre nous et les petits foyers (1 ou 2 personnes) fort peu producteurs de déchets sont pénalisés. C'est une injustice !

L'ADEME dans un rapport de retour d'expérience indique : *« en reoMi, une attention particulière est souvent portée aux petits foyers afin que la grille tarifaire leur soit aussi favorable. »*

Le SICTOM propose-t-il un tel aménagement tarifaire ?

L'ADEME ajoute aussi un système d'abattements. Exemples : *« pour les ménages éloignés du point de collecte (plus de 200 mètres) : abattement de 30 % ; pour les personnes seules hospitalisées en long séjour : abattement de 50 % »*

Un système d'abattements est-il prévu par le SICTOM ?

En tout état de cause, une tarification basée sur le nombre de personnes au foyer, sur le volume du bac et un nombre de levées obligatoires ne me paraît pas incitative si l'utilisateur ne dispose d'aucun levier pour faire baisser sa facture. Pour qu'il soit incité à réduire sa production de déchets et à mieux trier, l'utilisateur doit donc être en mesure :

1) De pouvoir changer son bac en temps réel en fonction de ses besoins, qu'il s'agisse d'une diminution du nombre de personnes au foyer, ou d'une baisse des déchets grâce à une approche vertueuse. Une logistique bacs (des milliers de bacs individuels seront en service) qui va coûter très cher j'imagine.

2) De pouvoir agir sur le nombre de levées en le diminuant à sa demande selon sa production de déchets.

On touche ici aux limites de la tarification à la levée d'une part, et aux bacs individuels d'autre part.

Païement au volume

Dans le scénario retenu, **vous paierez** non pas en fonction du volume de vos déchets, mais **selon le volume du bac** que le SICTOM vous attribuera. D'autre part, vous avez l'obligation d'adhérer à un nombre minimal de collectes, un nombre qui ne peut pas être diminué. Donc, que votre bac soit plein ou vide, vous paierez le même prix. Un foyer ne produisant que très peu de déchets (personnes seules, couples sans enfants), mais aussi les familles vertueuses faisant de gros efforts, devront pourtant quand même payer le forfait et le nombre de levées minimum.

Ces personnes vont payer cher le vide de leurs poubelles ! Le paiement au poids des ordures ménagères produites serait à l'évidence plus juste et plus cohérent, puisqu'en relation directe avec la quantité de déchets produite. Il permettrait de respecter à la lettre le principe initial « pollueur - payeur ».

Mais il semble que la pesée embarquée présente deux inconvénients : Sa mise en œuvre est plus chère (pesons sur les camions) et les pesées sont sujettes à contentieux. Les pesées au camion pouvant dans certains cas (fortes pentes) être imprécises. Les foyers pourraient peser leurs ordures et être en désaccord avec le SICTOM. Le paiement au poids n'a donc pas été retenu.

N'aurait-il pas été possible d'introduire dans un contrat entre le SICTOM et les producteurs de déchets une fourchette d'incertitude dans la pesée des ordures pour prendre en compte cet inconvénient ?

Même avec cette approximation, la technique de la pesée n'en restera pas moins bien plus précise et juste que le paiement d'un volume arbitraire !

Maitrise des coûts ?

L'un des objectifs de la REOMi est de pouvoir maîtriser les coûts. Sa mise en place est censée s'accompagner d'une diminution des tonnages d'ordures ménagères et donc d'une diminution de la facture que le SYDED du LOT adresse au SICTOM pour leur traitement.

Pas de chance ! Les tarifs du traitement pris en compte dans la pré-étude, ont été considérablement réévalués par le SYDED. Ils vont passer de 157 € la tonne aujourd'hui à 300 € la tonne en 2025 (hausse de la taxe sur les activités polluantes). Bien sûr ceci fait augmenter le coût à l'habitant (et pour l'habitant) sur la prévision à long terme.

Cette réévaluation à la hausse ne justifierait-elle pas à elle seule que le projet soit repensé ?

Mais aussi, le porte à porte (PAP) et la multiplicité des bacs individuels, outre une lourdeur de mise en place et de gestion, fait aussi grimper les coûts. Solution mal adaptée dans notre ruralité à l'habitat particulièrement disséminé. On en reparle un peu plus loin.

Incivilités

Elles existent déjà, certes (voir page 15), mais les retours d'expérience montrent qu'elles augmentent, au moins les premières années.

Je cite l'ADEME : *« Concrètement, cinq sortes d'effets indésirables ont été recensés : 1) les dépôts sauvages de déchets en pied de points d'apport volontaire, 2) les dépôts sauvages en bord de routes, 3) les dépôts sauvages éloignés des points de dépôt, 4) le « tourisme de déchets », et 5) le brûlage de déchets ».*

J'extrait de ce même rapport, à titre d'illustration, un exemple concernant une Communauté de Commune de taille voisine de la CCQB :

« la communauté de communes de la Basse Automne (10 747 habitants - réomi à la pesée) comptabilise environ 44 tonnes par an de déchets déposés en pied de conteneur et 23 tonnes par an de dépôts au bord des routes. »

Cà ne représente qu'un peu moins de 2% des déchets collectés, mais en valeur absolue 67 tonnes d'incivilités, c'est énorme à gérer ! Ramené à la population de Pern, ça fait 3 tonnes par an. Et on ne parle que de deux cas d'incivilités sur cinq.

Qui va ramasser ces ordures issues d'incivilités ? Vos élus le savent : à Pern c'est eux et probablement pas le SICTOM qui auront en charge (comme actuellement) le nettoyage des sites de collectes et des dépôts sauvages de toutes sortes. Vu les quantités, les conseillers municipaux qui font actuellement ce

DÉCHETS DOMESTIQUES

travail risquent de renâcler ... Faudra-t-il payer un prestataire ?

A la question que j'ai posée : « *Envisagez-vous d'installer des caméras pour que les maires puissent exercer leur pouvoir de police ?* » Le SICTOM répond : « *Pour l'instant nous n'avons pas prévu d'installer des caméras aux futurs points de collectes en regroupements individuels* » ni aux abris-bacs je suppose.

Taxe versus redevance

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ou TEOM) est un impôt. Cette taxe est calculée sur la base de la valeur locative des propriétés bâties, sans lien direct avec le service rendu. C'est actuellement ainsi que vous êtes facturés à la CCQB.

La redevance (ou REOM), est la contrepartie financière d'un service. C'est ainsi que fonctionne la CCPLL.

Le passage à la redevance (REOM) permet une harmonisation de la facturation entre les usagers du territoire du SICTOM. En revanche, le passage à la REOMI, par comparaison avec la taxe que vous payez actuellement, va faire que certaines personnes payeront plus qu'avant et d'autres moins. Justice ? Injustice ?

La taxe est le système majoritaire au plan national, la redevance existe surtout en milieu rural. Le choix entre redevance et taxe n'est pas neutre. Il implique des différences d'organisation fondamentales, notamment pour le recouvrement et les impayés.

Dans le cas de la taxe, les impayés sont gérés et assumés par le Trésor Public. Ça a un coût pour la collectivité, les frais DGFIP sont de 3% pendant 5 ans, puis 8%.

Dans le cas de la redevance, la collectivité, donc la CCQB devra gérer et assumer les impayés. Certes il n'y a plus les frais de gestion DGFIP, mais ils sont remplacés par le fait que notre communauté de communes devra réaliser la facturation, suivre les paiements et procéder au recouvrement des impayés en mettant en place les actions nécessaires le cas échéant.

Un coût évident et difficile à estimer. Sera-t-il du même ordre que pour la taxe ? On attend les réponses du SICTOM. Faudra-t-il que la CCQB sous-traite ou embauche ? Peut-on ou doit-on déléguer au SICTOM ?

Points de collectes, circuits et levées

Sur Pern, plus de 198 foyers seront équipés de bacs individuels. Vous les garderez chez vous, dans votre jardin, un cellier ou un garage, avec leurs éventuelles odeurs (poisson, couches...). Vous sortirez ces bacs tous les 15 jours. Pour certains d'entre vous, les plus chanceux, vous les ferez rouler jusque devant votre portail. Pour d'autres, la distance pourra être plus longue pour accéder au point de collecte. Il s'agira bien souvent dans ce cas d'un point de regroupement individualisé (PDRI) qui étalera une ribambelle de containers individuels de tailles variables. Il devrait y avoir sur notre commune environ 12 PDRI, dont les emplacements ne m'ont toujours pas été communiqués. Le nombre de collectes (entre 9 et 12 par an) pose plusieurs problèmes.

1) Sur notre territoire, l'habitat est très dispersé. Le nombre de kilomètres que les camions du SICTOM aura à parcourir est impressionnant, parfois pour lever un seul bac d'un seul foyer.

Est-ce réellement vertueux ? Je ne le pense pas.

Actuellement, en zones rurales, le SICTOM passe 1 fois par semaine sur nos aires de propreté. Imaginez le kilométrage pour desservir 198 habitations dispersées plus 12 PDRI, plus 3 abris-bacs !

2) Absence de souplesse. Selon les périodes vous produisez certainement plus ou moins de déchets. Périodes de fêtes, réception d'amis ou de la famille, d'autres telles que départ en vacances où vous en produisez moins. A priori, tant pis ! les passages sont définis. Vous accumulerez une petite montagne de déchets chez vous.

3) Le réseau non-structurant est dimensionné pour le passage de 25 camions de 5 T par jour. Ces voiries, qui sont en particulier celles desservant toutes les habitations, ne sont donc pas adaptées au passage de camions de 19 tonnes. Même un béotien dans le domaine comprendra aisément que le passage indépendant et réparti dans le temps de camions de 5T n'a évidemment pas le même effet sur la voirie que le passage d'un camion de 19 T.

Ces voiries seront-elles dégradées plus rapidement ? Ce seraient des dépenses voirie supplémentaires pour la CCQB. C'est la crainte de nos spécialistes voirie.

Le scénario envisagé porte à porte et bacs individuels sécurisés avec un nombre minimal de levées est sans doute possible, voire adapté en ville ou en habitat dense. Il ne l'est pas pour nos territoires ruraux à habitat diffus.

Vertueux sur certains aspects, le scénario du SICTOM est compliqué, nécessite des investissements lourds, est très peu aidé (10% de subventions seulement), comporte des injustices, pose des problèmes et ne sera ni source d'économie ni de mieux être pour une large partie de la population.

A SAVOIR

Extrait du rapport du cabinet d'étude : « *les ratios de collecte, en particulier d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), sur le territoire du syndicat présentent des résultats plutôt performants. La possibilité d'une poursuite de la baisse des OMR, reste semble-t-il possible, bien que limitée essentiellement au niveau des tonnages de biodéchets.* »

Autres approches

Je crois que le scénario actuel du SICTOM doit évoluer. D'autres approches et scénarios sont tout à fait possibles. Dans le Lot, comme dans d'autres départements, d'autres solutions ont été retenues. Dans le Lot seuls 4 des 7 syndicats ont choisi la REOMI.

Le **SYMICTOM** de Gourdon, par exemple, a fait le choix de ne pas adhérer à la REOMI. Les raisons en sont semble-t-il : les dépôts sauvages, les coûts d'investissement, le changement de statut des agents (SPA vers SPIC, également un point d'achoppement possible) et le fait que le syndicat souhaitait continuer à agir sur la réduction des

DÉCHETS DOMESTIQUES

déchets sans pour autant modifier l'organisation de la collecte en place. Ne serait-ce pas une bonne idée ?

A une époque où on essaie de mutualiser pour tenter d'optimiser les coûts, l'individualisation de la collecte dans nos zones rurales à habitat dispersé est génératrice de surcoûts et de problèmes. Elle est une erreur aux plans logistique et économique. Le paiement au volume est injuste et difficilement adaptable aux évolutions des pratiques vertueuses des foyers.

Je continue à citer l'ADEME : « Que l'on soit en milieu rural dispersé, habitat collectif ou encore en milieu touristique, l'abandon de la collecte en porte à porte peut représenter une solution en termes d'optimisation de l'organisation et des coûts de la collecte. Elle est d'ailleurs dans certains cas la seule solution techniquement ou économiquement viable. la collectivité pourra alors choisir de supprimer, sur tout ou partie du territoire, la collecte en porte à porte au profit de la collecte en apport volontaire. »

C'est ce que nous devons faire : abandonner le PAP et les PDRi dans toutes nos zones à habitat diffus et simplement modifier nos aires de propreté actuelles pour y installer des bacs à cylindre adaptés à une collecte en apport volontaire individualisée.

Collecte en apport volontaire

Elle consiste en l'utilisation de containers à cylindre, proches des abris-bacs auxquels il est fait référence dans le projet du SICTOM, lorsque ni le porte à porte ni la collecte en PDRi est possible. C'est cette approche qui pourrait présenter le plus grand intérêt dans nos campagnes.



Ces containers sont équipés d'un tambour de vidage de 30 à 100 litres, qui s'ouvre grâce à un badge individuel dont sont équipés les usagers. En passant sa carte devant un lecteur, l'utilisateur ouvre le tambour du bac collectif pour y déposer son sac d'ordures ménagères. L'information de l'ouverture est transmise et enregistrée sur sa fiche.

Le paiement se fait au nombre d'ouvertures. L'utilisateur ne paye que lorsqu'il a des ordures à jeter et il ne jette ses ordures que lorsque c'est nécessaire. Les trappes peuvent accueillir généralement soit un sac de 60 litres soit deux sacs de 30 litres. On peut accéder (comme actuellement) à n'importe quel bac du territoire avec sa carte (souplesse).

Ces conteneurs collectifs peuvent être posés au sol, enterrés ou semi-enterrés. Ils permettent de déposer de très petites quantités de déchets, par exemple des déchets odorants dont on voudrait se débarrasser rapidement.

Le paiement « au dépôt » sera bien plus juste que le paiement d'un volume arbitraire. En terme de facturation, il peut fonctionner sous forme d'une part fixe constituée d'un abonnement pour un certain nombre d'ouvertures des bacs et d'une part variable (paiement à chaque ouverture) si on dépasse. Le nombre d'ouvertures inclus dans l'abonnement peut être très facilement ajustable, bien plus que s'il faut demander au SICTOM de nous changer le bac individuel pour passer d'un gros à un petit ou vice versa. Encore des économies en terme de nombre de bacs à gérer et entretenir par une logistique grandement simplifiée..

En supprimant PAP et PDRi en zones rurales, cette collecte en apport volontaire diminuera aussi considérablement le kilométrage des circuits des camions de ramassage et permet de faire des économies substantielles en investissement matériel, maintenance et même masse salariale. Et nos voiries ne sont pas dégradées.

Ce scénario simple à mettre en place permet aussi une gestion facile des cas particuliers (vacanciers, touristes de passage, randonneurs ...) : Il suffit d'avoir des points de vente de cartes dans les offices de tourisme, les hôtels, les mairies... pour que l'utilisation de n'importe lequel des bacs en place leur soit possible

Enfin, ce système sera aussi incitatif qu'un autre et ne générera certainement ni plus ni moins d'incivilités que le scénario actuel.

Pour conclure, la collecte pourrait être au porte à porte dans les bourgs et les lieux où l'habitat est suffisamment dense (leurs banlieues) comme actuellement, et en collecte en apport volontaire pour tout le reste du territoire (soit environ 80%).

Peut-on encore modifier le projet ?

Je cite le SICTOM : « En aucun cas le SICTOM, le SYDED ou l'ADEME ne peuvent imposer un projet sans la volonté des élus du territoire. »

Aucune loi effectivement n'oblige au scénario que veut mettre en place le SICTOM. Seule la diminution des déchets est encouragée (Grenelle de l'environnement ; loi Transition énergétique pour une croissance verte ; plan régional OCCITANIE de prévention et de gestion des déchets).

Quel que soit le projet il devra avoir l'adhésion de tous : des élus et de la population. Le silence du SICTOM durant 2 ans n'a permis ni partage, ni réflexion commune autour de solutions alternatives au scénario qu'il met en place.

Une telle concertation durant l'étude en impliquant les acteurs, des utilisateurs du service et un large groupe d'élus, aurait permis de travailler sur les scénarios alternatifs envisageables et d'identifier le plus consensuel. Cette concertation en toute transparence aurait permis une adhésion de tous à un projet construit ensemble.

Est-ce encore possible que les élus des deux communautés de communes puissent apporter leur réflexion au scénario actuel pour le faire évoluer ? Ce serait me semble-t-il une excellente chose.

DÉCHETS DOMESTIQUES

Déchetteries et Horaires

Trois déchetteries sont à votre disposition à proximité immédiate : Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Lalbenque et Cahors. Vous pouvez toutes les utiliser et choisir en fonction de votre lieu d'habitation et des horaires d'ouverture. Excepté le Dimanche, il y en a toujours une prête à vous accueillir à proximité immédiate.

A noter : à Cahors, une antenne d'Emmaüs est présente sur le site de la déchetterie et récupère tout objet pouvant avoir une seconde vie.

Horaires Ouverture Déchetteries	Castelnau 05 65 21 47 59	Lalbenque 05 65 20 17 46	Cahors 05 65 53 07 35
Lundi	14h - 18h	14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h30
Mardi	14h - 18h	9h - 12h	a.m. : fermée 13h30 - 18h30
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h30
Jeudi	Fermée	Fermée	8h - 12h 13h30 - 18h30
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h30
Samedi	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 18h



INCIVILITES : Certaines aires de propretés sont systématiquement transformées en déchetteries sauvages. Ce manque de respect est insupportable. La mairie ne l'accepte plus. Des caméras vont être installées.

En pratiquant le compostage, vous pouvez réduire de 50kg/an le poids de votre poubelle. Bon de commande sur :

https://sictom-msq.fr/wp-content/uploads/2020/10/bon_commande_composteur_maj-1.pdf

Demande de composteur

Envoyer un courrier au syded du Lot :
« les Matalines »
46150 CATUS

- **Indiquer** : nom, prénom, adresse et numéro de tél.
- **Joindre** un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor Public

Le Syded du Lot vous enverra le composteur dans la déchetterie la plus proche.

Encombrants

Les déchets végétaux, électriques, volumineux ou dangereux **DOIVENT** être déposés en déchetterie

C'est **GRATUIT** pour les particulier

**Ne rien laisser autour des containers,
C'est une question de respect et de sécurité**

IDEES :

VÊTEMENTS, LINGE ET CHAUSSURES
pensez aux bornes à textiles !
DÉCHETS DE JARDIN ET DE CUISINE
pensez au composteur !

ASTUCES

Ne lavez pas les emballages, il suffit de bien les vider.
Ne pas imbriquer les emballages entre eux,
ils seront plus facilement recyclés
Bien aplatir les cartons volumineux pour éviter
l'encombrement du bac vert.

BUDGET MUNICIPAL 2020

Baisse des dotations en 2020 et 2021

Une extrême vigilance s'impose dans le contexte budgétaire actuel pour maintenir notre capacité d'autofinancement : Gestion serrée des dépenses de fonctionnement ; Optimisation de nos ressources par une adaptation de notre stratégie projet en fonction des aides et subventions.

Moins 17 074 € de dotations en 2020

Si la DGF et dotations de péréquations restent quasi identiques aux années antérieures, nous avons perdu cette année la « Dotation de Solidarité Rurale Cible ».

Cette dotation est fonction de nombreux facteurs, mais plus particulièrement de la population DGF, du nombre d'enfants de 3 à 16 ans, du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune et de la longueur de voirie du domaine public communal. Difficile donc d'attribuer cette perte à l'un ou l'autre de ces critères. On peut néanmoins penser que notre diminution de la population a fortement impacté le calcul d'attribution.

C'est une perte de 30 193 € répartie pour moitié sur deux années budgétaires : 2020 et 2021. La ligne budgétaire qui est créditée cette année de 15 097 € sera donc à zéro en 2021.

FPIC : moins 4 631 €

Le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de l'intercommunalité pour les reverser à des communes moins favorisées.

Le montant du FPIC 2020 à la CCQB s'élevait à 233 603 €.

Dans un souci de solidarité en raison de la crise sanitaire, les délégués communautaires ont décidé à l'unanimité de laisser la totalité du FPIC à la CCQB.

Il s'agissait de permettre la mise en place de mesures exceptionnelles pour soutenir le secteur

économique : participation au fonds L'OCCAL et dégrèvement exceptionnel des deux tiers du montant de la CFE en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne affectés par la crise sanitaire.

Pour Pern, il s'agit de l'abandon d'un montant de 4 631 €. Cette décision de laisser l'intégralité du FPIC à la CCQB est ponctuelle. Notre position lors de l'élaboration du budget 2021 dépendra de deux paramètres :

- notre budget propre à travers les dotations d'Etat pour mener à bien les projets que nous avons initiés ;
- les arbitrages budgétaires qui seront réalisés à la CCQB

Année	dotation forfaitaire (DGF)	dotation de solidarité rurale "péréquation"	dotation de solidarité rurale "cible"	dotation nationale de péréquation	TOTAL
2017	77 617	20 957	26 833	12 991	138 398
2018	75 744	21 229	29 301	12 794	139 068
2019	75 679	21 162	30 193	11 515	138 549
2020	75 034	20 981	15 097	10 363	121 475

pour optimiser ses ressources propres.

Effort fiscal et subventions

Nous poursuivons la même stratégie qui consiste à essayer de maintenir un effort fiscal au-dessous du seuil de 0,9 (seuil moyen du département pour la strate nous concernant). Sous ce seuil, la commune est pénalisée par un malus et voit ses subventions baisser.

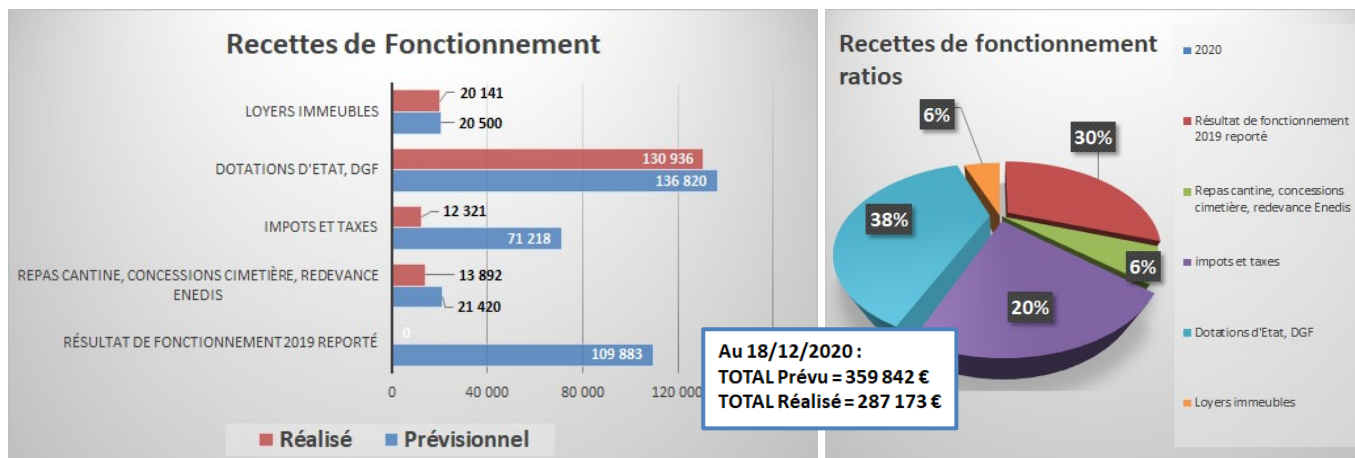
Pour rappel, il ne s'agit pas d'augmenter notre produit fiscal pour alimenter notre budget. Le Delta de produit d'une année sur l'autre est très faible au regard du budget total de la commune.

Fiscalité (part communale)	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation (TH)	6,91	7.74	7.93	8,17	↘ (33 731)
Foncier bâti (TFB)	5,39	6.04	6.19	6,38	6,57
Foncier non bâti (TFNB)	24,75	27.72	28.41	29,26	30,14
Cotisation Foncière des Entreprises	13,38	14.99	15.36	15,82	16,29
Produit Fiscal Réalisé (Attendu)	55 860	66 680	68 143	71 218	(33 710)
Différence attendue 2020 - 2019 =					+ 975 €

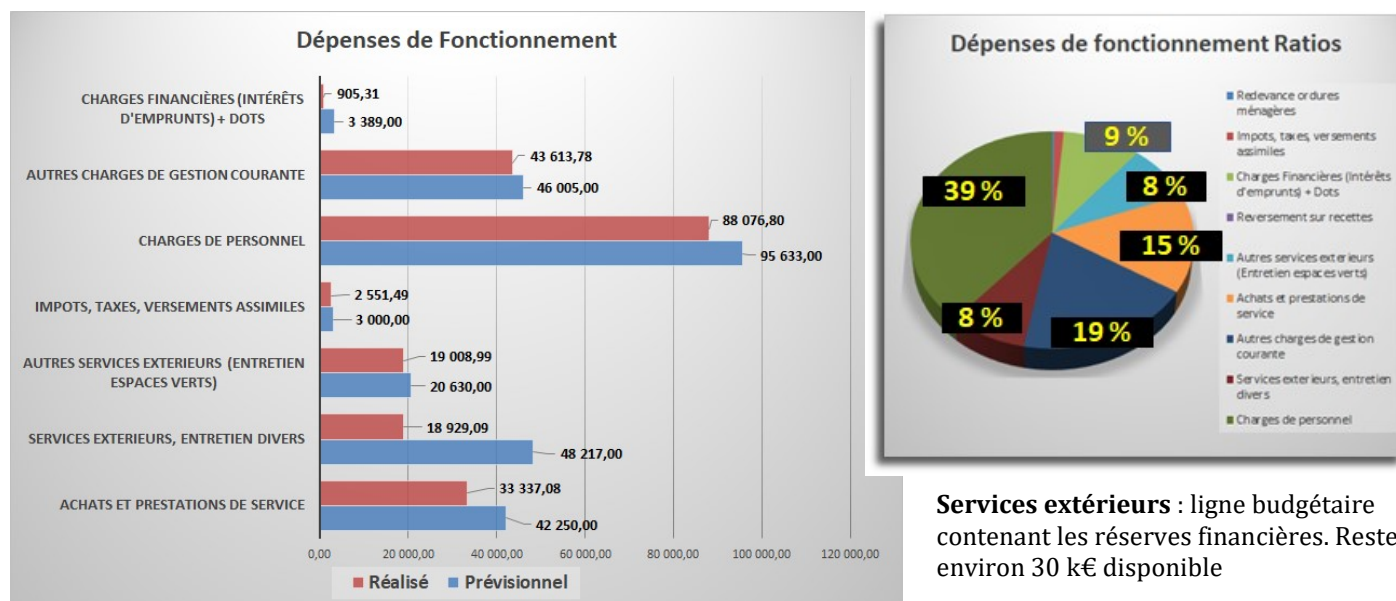
Légende Tableau : Taxes locales 2016 inchangées par rapport à 2015. La légère augmentation de 2015 avait été trop faiblement estimée pour perdre le malus. L'augmentation 2017 lève cette limitation et augmente également notre produit brut. En 2018, 2019 et 2020, la hausse est strictement limitée à son objectif d'optimisation des subventions,

BUDGET MUNICIPAL 2020

Recettes de Fonctionnement.



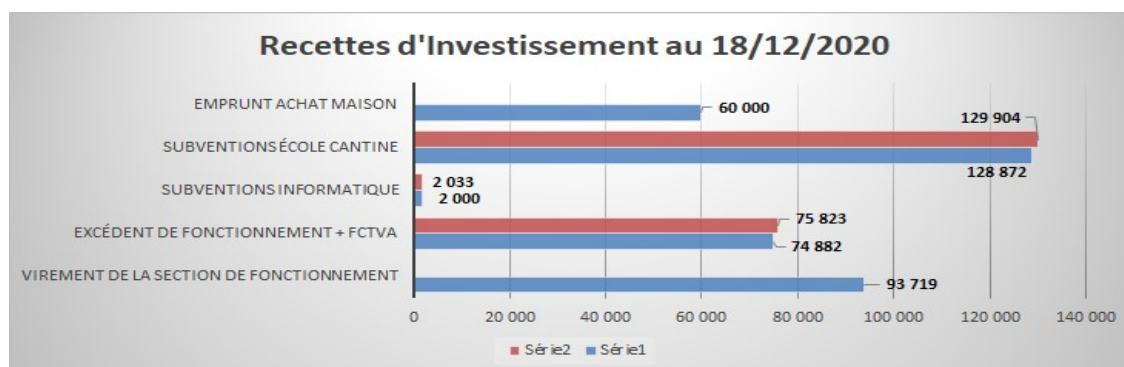
Dépenses de Fonctionnement



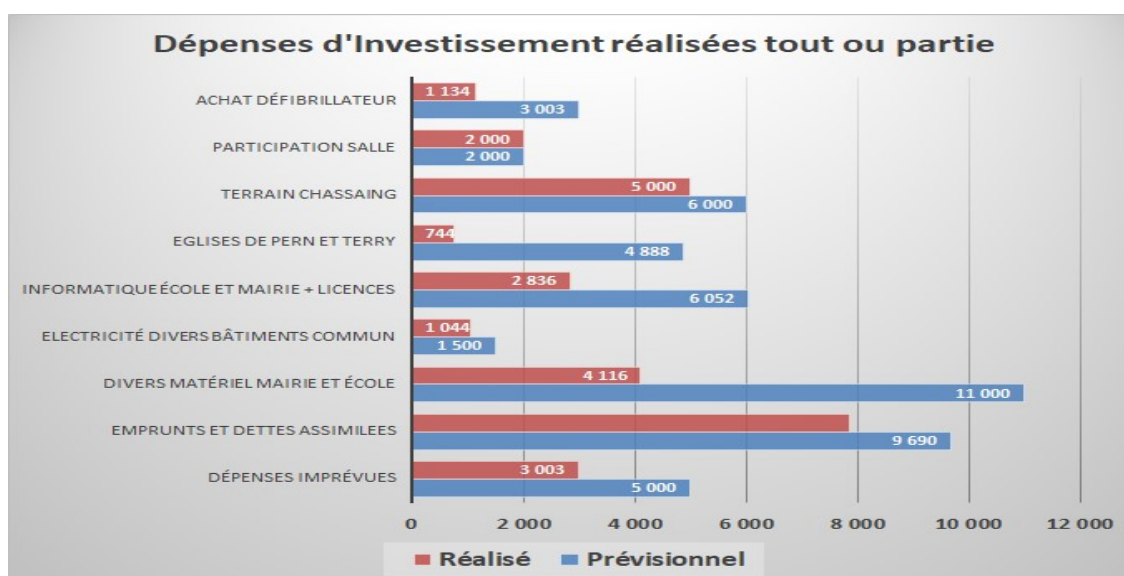
Une gestion vertueuse de nos dépenses de fonctionnement : les charges de fonctionnement représentent **420 €** par habitant, contre **553 €** pour les communes de la même strate du département du Lot.

BUDGET MUNICIPAL 2020

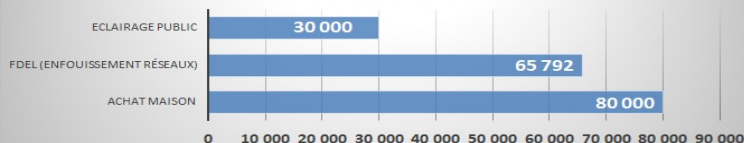
Recettes d'Investissements



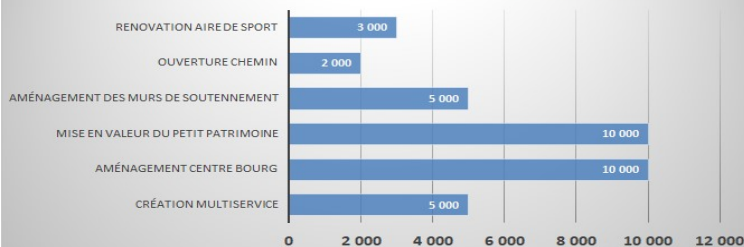
Dépenses d'Investissements



Dépenses d'Investissement > 10 000 € engagées



Projets d'Investissement < 10 000 € au 16/12/2019



L'ensemble de ces lignes budgétaires ont été créées.

Les dépenses été prévues en 2020 (Eclairage public, enfouissent des réseaux, achat maison) ont été budgétisés en totalité (dépenses engagées).

Les investissements 2021 et projets longs termes partiellement budgétisés pour réaliser les études et lisser les dépenses sur plusieurs exercices.

Encours de la dette par habitant : 102 € à Pern, contre 541 € pour les communes de la même strate du Département du Lot. Nous avons une intéressante marge de manœuvre que nous exploiterons avec discernement.

BUDGET MUNICIPAL 2020

Subventions aux associations

2020 année noire pour les associations. Les consignes sanitaires liées à la pandémie virale ont interdit la quasi-totalité des manifestations. Ainsi la Diane et la Boule Pernoise, ont dû annuler leurs repas, mais aussi nombre de compétitions et d'entraînements pour nos boulistes. « Saute Clocher » a pu être maintenue au prix d'une organisation complexe pour respecter les gestes barrières et la distanciation physique. L'AMIQ a aussi pu organiser quelques expositions, en particulier à Cahors.

Merci à la Boule Pernoise pour avoir servi d'intermédiaire pour l'achat d'un défibrillateur

Au-delà de cette aide directe, nous participons aussi à l'achat de matériel commun lorsque nécessaire. Aussi à l'étude : l'aménagement de l'aire de sport et de la buvette. En tout premier lieu une analyse et mise au normes de l'installation électrique va être réalisée. L'ajout d'un lampadaire sur le terrain de pétanque a été demandé par la Boule Pernoise.

Rappel : Documents indispensables pour versement de la subvention

- ✓ Lettre de demande,
- ✓ Compte rendu de la dernière Assemblée Générale,
- ✓ Dernier bilan financier et/ou Bilan prévisionnel pour l'année en cours.

Date limite de réception en Mairie : 30 novembre 2020.

Adhésion à l'association « Jeux et Compagnie » : 80 € / an

L'Association « **Jeux et Compagnie** » est une **ludothèque** soutenue par la CCQB et la CAF. Elle a été créée en mars 2016 et compte 1 salariée et des bénévoles.

- Ce sont deux lieux de partage, d'échanges et d'animations autour du jeu.
- Les jeux de société peuvent être utilisés sur place et/ou empruntés.
- Des soirées jeux mensuelles et itinérantes sont organisées dans les communes de la CCQB.
- La ludothèque intervient en périscolaire et pause déjeuner au collège de Montcuq.
- Elle organise des temps d'animations lors d'événements ciné-conférences, forums, lotos d'associations ...

Notre adhésion permet d'offrir à l'école sous forme de prêts 4 à 5 jeux par période entre les vacances scolaires pour un forfait de 80€/an (Adhésion 50€ + Forfait 30€ location/an)

Action Solidarité

Le Conseil Municipal, en soutien aux sinistrés de la tempête Alex et de ses dramatiques inondations a voté l'attribution d'un don de 400 € à l'association des « Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes »

Association	2018	2019	2020
AMIQ	100	150	200
Chemins en Quercy	50	100	150
COC Castelnaudais	100	100	200
Coopérative scolaire Pern	306	306	200
Diane Pernoise	200	200	1200
FNACA	30	30	50
FOOT Quercy Blanc	100	100	200
La boule Pernoise	200	200	200
Les Canailloux du Quercy Blanc	120	120	200
Les Canailloux du Quercy Blanc			300
Les Run'heureux		500	1000
Mutuelle Coups Durs	160	160	200
Pique et Pousse	50	100	150
Prévention routière	50	50	100
resto du cœur			100
Sapeurs Pompiers	100	100	100
TOTAL	2176	2 846 €	4 550 €

Subventions aux associations

NOTA : La dotation de 1200 € à la Diane Pernoise se décompose en 200 € de subvention et 1 000 € de subvention exceptionnelle pour couvrir l'achat d'une chambre froide à destination de toutes les associations.

Dossier école

L'enfance, la jeunesse et notre école sont et resteront une priorité pour notre équipe. Il n'est pas besoin d'épiloguer ni d'argumenter. Il est essentiel que notre école puisse fonctionner dans les meilleures conditions possibles, que les enfants, les enseignants et les personnels puissent travailler avec la plus grande efficacité, dans la sécurité, avec les meilleurs outils. Les investissements que nous réalisons vont dans ce sens.

Le Mot de la Mairie

L'école de PERN compte à ce jour 34 élèves entre le CP et le CM2 (70 sur le RPI avec Cézac et Lhospitalet). La municipalité poursuit son effort de rénovation des locaux et soutient le fonctionnement afin que les élèves accueillis travaillent dans une structure scolaire rénovée, entretenue et qui réponde aux enjeux d'aujourd'hui.

Ainsi un écran tactile interactif a été installé dans la classe des CP CE1 de M CARRIERE, afin que les apprentissages autour et avec le numérique s'effectuent dans les meilleures conditions. La familiarisation avec ces outils a été d'autant plus importante que pendant la période de confinement il a fallu, très rapidement trouver d'autres modalités pour continuer à « apprendre en étant chez soi ». Les deux enseignants, M CARRIERE et ME BASTIDE ont ainsi, lors du 1er confinement, pu maintenir le lien avec les élèves et leurs familles par la mise en place de visioconférences régulières. Le prêt de matériel informatique (tablettes...), a été possible pour les élèves qui n'étaient pas équipés, l'école de PERN possédant un équipement informatique « up to date ».

Aux côtés de ces nécessaires équipements, l'ensemble de l'éclairage des salles a été revu : viser un éclairage plus ergonomique, plus fonctionnel et plus économique, c'est chose faite maintenant !

La classe « des grands » travaille depuis la rentrée avec une nouvelle collection de manuels réactualisés.

L'Ecole devant s'inscrire dans ce temps complexe de crise sanitaire, nous pouvons souligner que ce défi a pu être relevé (et continue de l'être) dans les meilleures conditions à l'école de PERN. Les enseignants et le personnel ont su s'adapter très rapidement, pour maintenir un niveau d'encadrement des élèves de qualité. Que chacun en soit sincèrement remercié par l'ensemble du conseil municipal.

... des Enseignants

L'école du village accueille cette année 34 élèves du CP au CM2 répartis dans deux classes (CP-CE1-CE2 et CM1-CM2). L'enseignement est assuré par Véronique Bastide (CM1-CM2) et Vincent Carrière (CP-CE1-CE2).

Les temps de cantine et la garderie sont pris en charge par Karine Sorre et Christine Rodolosse. Leur professionnalisme concourt à assurer des temps extrascolaires de grande qualité.

Claudie Bousquet, par un apport régulier de livres de la bibliothèque départementale et du bibliobus, encourage la découverte de nouveaux ouvrages enrichissant les lectures des élèves.

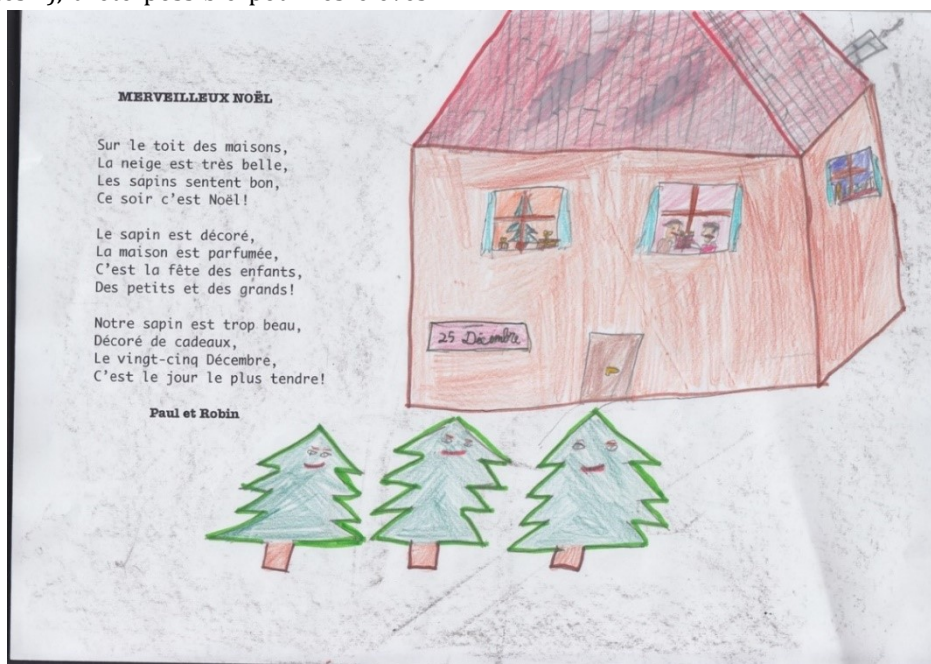
Les locaux sont agréables et permettent d'accueillir les élèves dans d'excellentes conditions. Un écran numérique interactif a été installé dans la classe de CP-CE1-CE2. Cet outil est très apprécié des élèves et permet d'enrichir les séances et de faciliter l'enseignement. D'autres travaux et notamment un aménagement de la cour afin d'avoir des

coins ombragés en été sont programmés.

L'an dernier et cette année, la crise sanitaire a eu un impact important sur le fonctionnement des écoles. Nous tenons à saluer l'investissement important du personnel communal et des élus pour permettre l'accueil des élèves dans le respect du protocole sanitaire.

Durant le premier confinement, l'enseignement à distance a été une réalité pour nos élèves : visioconférence, « école » à la maison, utilisation de sites internet afin de garder le lien.

Si cette année reste une année particulière, l'École a pu reprendre en présentiel avec quelques adaptations (port du masque notamment) très bien acceptées par les élèves.



✚ Les projets menés cette année sont multiples.

Un journal scolaire est toujours édité par la classe de CP-CE1-CE2. La vente de ce journal se fait au profit de la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE et finance les sorties et achats au service des travaux coopératifs des élèves.

Au niveau culturel, la classe de CM1-CM2 travaillera autour de la pratique de la danse ce qui permettra d'enrichir le parcours culturel des élèves. En outre, un travail autour de la poésie sera mené par les deux classes afin que les élèves puissent prendre plaisir à écouter, lire et dire des poèmes et les partager.

Grâce à un financement de la communauté de communes, des déplacements à la médiathèque de Castelnau-Montratiar

aurent lieu. Les élèves participeront à des ateliers en lien avec les projets menés dans les classes.

Si la situation sanitaire le permet, une sortie à la cité de l'Espace est programmée durant le mois d'avril. Cette visite

sera l'occasion pour les CP-CE1-CE2 de finaliser avec ses autres classes partenaires de l'académie un projet ayant pour thème la planète Mars et la robotique. Les CM1-CM2 profiteront de cette sortie pour visiter les expositions proposées dans ce musée dédié à l'exploration spatiale.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement l'équipe municipale, l'association des parents d'élèves, le personnel communal qui font de notre école, une école dynamique et soucieuse de la réussite de chacun.

Les enseignants

... et celui des enfants

Cette année les enfants ont réalisé un superbe travail intégrant poésie, dessin d'art et vidéo. Nous vous présentons ici deux de leurs œuvres parmi l'ensemble de leurs créations artistiques. Nous nous excusons auprès des enfants dont l'œuvre n'est pas présentée. C'est uniquement le manque de place qui nous a limité dans le nombre.

Grande nouveauté et haute technologie. Les enfants ont enregistré un poème de Paul Eluard, « Liberté ». Flashez le QR-code ou suivez le lien ci-dessous pour accéder à cette œuvre collective superbe.

« Liberté », Paul Eluard, dit par les CP-CE1-CE2

<https://huit.re/Liberte-Eluard>



Aménagements en cours

✚ Mur d'escalade

La crise sanitaire a retardé ce projet budgétisé en 2019. Il est de nouveau sur la table pour qu'un ensemble de prises permette un « cheminement d'escalade » horizontal sur le

mur de soutènement de la route que nous avons conçu à cet effet lors des travaux de création de la cantine. En espérant que le virus et ses variants nous laissent un peu tranquille, cet aménagement devrait être réalisé ce printemps.

✚ Un 2^{ème} Ecran tactile

Intégrer les nouvelles technologies aux méthodes d'enseignements ; offrir aux enfants et aux équipes enseignantes un outil venant en complémentarité des outils classiques dédiés à l'enseignement ; contribuer

à former les enfants à une société de l'information et de la communication en perpétuelle évolution. Voilà tout l'objet de l'installation d'un premier écran tactile dans la « salle des petits ».

Un deuxième écran sera acheté cette année pour équiper la « salle des grands » et compléter ainsi l'équipement numérique de notre école.

✚ Autres aménagements

Dès les beaux jours et les premières chaleurs, la température dans les salles de classe monte au point de perturber les enseignements. L'exposition des baies vitrées qui permettent un éclairage naturel efficace, devient alors un handicap. L'équipe municipale réfléchit aux diverses solutions qui peuvent permettre de résoudre ce problème.

Une étude globale est en cours qui intègre également le changement du mode de chauffage (radiateurs électriques obsolètes et énergivores). Nous avons fait réaliser un audit complet par « Quercy Energie » et « Territoire d'Energie Lot » afin d'aborder de façon globale l'ensemble de ces problématiques et choisir en toute connaissance de cause les options les plus adaptées à notre contexte.

Alerter, prévenir, informer

Ce rappel est à destination des nouveaux habitants, et de celles et ceux qui ne sont pas encore inscrits sur notre liste de diffusion.

La Mairie de Pern a mis en place un système de diffusion des alertes en temps réel. Nous vous informons par emails des alertes que nous recevons de la Préfecture ou autres services. Exemples : Eau du robinet impropre à la consommation, avis de tempête, d'orages, de fortes précipitations, de canicule, coupures de courant...

La Mairie utilise également cette liste pour diffuser des informations municipales utiles, pertinentes, intéressantes et d'intérêt commun : routes barrées, chantiers engagés, décisions municipales d'importance, manifestations festives, éducatives, artistiques, culturelles etc. L'objet n'est pas de submerger vos boîtes mails, mais de vous tenir informé de la vie de la commune.

La loi informatique et liberté nous interdit de vous inscrire sur cette liste, même si nous disposons par ailleurs de votre email. Vous devez nous en faire la demande écrite en remplissant un petit formulaire disponible en Mairie ou par email à :

mairie-de-pern@wanadoo.fr

Solidarité masques

Au début, les masques ne servaient à rien. De toute façon il n'y en avait pas de disponibles. Soudain, ils sont devenus indispensables. Mais il n'y en avait toujours pas. Des couturières de la commune se sont mises au travail. Elles ont cousu des masques, qu'elles ont envoyé au département pour que chaque lotois puisse être doté de deux masques en tissu. Ces masques ont ensuite été remis aux mairies, et nous avons assuré leur distribution à votre domicile. Un grand merci à toutes ces couturières anonymes.

Entretien Voirie

2020 est la 1^{ère} année du nouveau mécanisme qui a vu la suppression des enveloppes communales. Un autre changement important, le départ de M. Bonnelasbals, directeur des services techniques de la CCQB, qui a été remplacé par M. Jean-Noël Taisant depuis août 2020.

Sur les 45 km de voirie que la CCQB a en charge sur notre commune, le programme de travaux a porté sur :

La voie structurante VC 112, dite « de Flaugnac à Pélissié » sur 900 ml (longueur totale Pern+Flaugnac : 2 300 ml).
Montant : 71 800 € (Revêtements sous traités).

Les voies secondaires (**31 400 € TTC**). Ces travaux sont entièrement réalisés par la CCQB. Ce montant ne porte que sur les matériaux. Les salaires et matériels ne sont pas compris.

VC 155 de Terry à Sagnet pour 160 ml

VC 150 de Terry à Ventailac pour 1 500 ml

VC 185 au Bout de la côte pour 540 ml

Adressage

L'adresse est une information essentielle à associer à chaque foyer. Elle doit être précise, unique et non-ambiguë afin que chaque habitant puisse bénéficier de tous les « services » à domicile tels que la livraison sans erreur de colis et courriers, et la venue de secours (médecins, ambulances, pompiers...) lorsque nécessaire.

Pour réaliser ce travail, nous avons passé une convention avec La Poste pour un montant de 4 800 €. Lors d'une première réunion en novembre, un pré-diagnostic a été réalisé et les bases du projet ont été posées avec La chef de projet, Mme Nadine Peyridieu. Nous avons ensuite travaillé au sein de la commission communale pour définir les débuts et fins de chaque voie et réaliser une première liste nominative. Nous partageons aussi avec Cézac et l'Hospitalet qui ont démarré leur projet en même temps en ce qui concerne nos voies communes.

252 points de signalisations incluant les habitations, mais aussi l'aire de sport, la mairie, les églises, les cimetières...) sont à traiter. 71 voies différentes ont été identifiées. Nous leur avons donné à chacune un nom provisoire en utilisant les noms de lieux-dits hors village, la présence de bâtiments ou monuments (église, mairie, fontaine ...) en centres-bourgs de Pern et Terry. Selon les préconisations de La Poste, nous avons choisi une numérotation métrique. Plus simple, elle évite les bis, ter ... lorsque de nouvelles habitations s'intercalent. Les côtés pairs et impairs sont maintenus. Chaque voie a donc un début et une fin. Le numéro de votre habitation sera la distance en mètres depuis le début de chaque voie.

La prochaine étape consistera à valider avec La Poste, après d'éventuels ajustements, les délimitations des voies (début et fin) et des places.

Une réunion publique (lorsque la situation de la pandémie le permettra) sera ensuite organisée pour vous présenter le projet. Vous serez invité à faire vos propositions pour faire évoluer les noms que nous suggérons.

Sur la base du calendrier actuel, le dossier d'adressage sera définitivement validé en Avril. Nous aurons alors à commander les lames et poteaux indicateurs des rues, puis à les implanter en début et fin de voies. Enfin nous devons poser les numéros devant chaque habitation.

La fin du projet est prévu pour fin juin. Des kits de communication (courriers d'information, attestations d'adressage, fiches informant de la nouvelle adresse ...) vous seront remis pour que vous puissiez procéder à votre changement auprès des différents organismes.

Entretien du patrimoine



Ateliers du Presbytère de Pern

Suite aux mouvements de terrain dus aux sécheresses successives, nous avons fait examiner les fissures qui s'étaient produites par différents experts (voir bulletin municipal 2019). Les avis et propositions de travaux variant considérablement, nous nous sommes

RÉALISATIONS ET INVESTISSEMENTS

orientés vers des travaux de renforcement simples et bien moins onéreux que ceux envisagés initialement : Remise en place du linteau de la fenêtre et colmatage de la fissure. L'entreprise Alain Delors a effectué les travaux. Un suivi de l'état de ces réparations permettra de voir si des mouvements continuent à se produire.

Logement école

La locataire qui occupait ce logement ayant donné son congé, nous avons profité de la vacance actuelle pour faire réaliser des études en vue de sa réhabilitation énergétique. Le chauffage était en effet assuré par de vieux radiateurs électriques, souvent qualifiés de « grille-pains ». Nous profitons aussi de cette occasion pour réaménager les deux pièces du bas et proposer ainsi un logement plus en accord avec les standards actuels. Une cuisine va être aménagée et des cloisons partiellement supprimées pour moderniser et optimiser les volumes. Quercy Energie a procédé à l'analyse du bâtiment et présenté un scénario d'amélioration. Nous avons également consulté un architecte du CAUE qui a réalisé un plan de réaménagement des pièces qui rend ce logement plus fonctionnel. Les demandes de financements sont en cours. Les travaux sont prévus pour ce printemps.

Autres Logements communaux

Nous engageons des études énergétiques sur les autres logements communaux : les deux logements du presbytère de Pern et celui du Presbytère de Terry. Cette approche globale concernant l'école et l'ensemble de nos logements, nous permet d'optimiser le montant des subventions que nous pouvons obtenir des services de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Lot.

Petit patrimoine

Dans le cadre du questionnaire communal, travail préalable à l'établissement du PLUI sur la commune de Pern, nous avons identifié et listé le petit patrimoine tant communal que privé parsemé sur notre commune. Il s'agit des lavoirs, fontaines, gariottes, maisons de vignes, croix et calvaires malheureusement délaissés depuis des années.



Ainsi nous avons répertorié entre autre le lavoir de Pech

Sec sur le chemin de Terry, celui du Pech se situant sur le circuit des Chemins en Quercy de l'Hospitalet à Moissac, le lavoir de Lolmie. Mais aussi une bonne dizaine de croix et calvaires. Plusieurs gariottes sont aussi encore présentes sur notre commune. Certaines pourraient certainement être encore sauvées avant de devenir tas de pierre.

Ils sont une des richesses de nos paysages et des témoignages forts de la vie de nos anciens. Certains méritent pourtant toute notre attention. La commission petit patrimoine se réunira prochainement pour proposer un plan de sauvegarde et monter les dossiers de demandes de subventions.

Un défibrillateur à l'aire de sport

La sécurité des personnes est de la responsabilité des mairies. Deux défibrillateurs avaient déjà été installés en façade de la mairie et à la salle des fêtes de Terry. Il semblait judicieux de compléter cet équipement de premier secours en installant un 3^{ème} défibrillateur à l'aire de sport de Pern. Un espace qui accueille un grand nombre de personnes. Compte tenu des aides obtenues (1 545 €), le coût pour la commune est seulement de 957 € HT.

	Coûts HT		Aides
Défibrillateur	1395	Groupama	500
électrodes enfants	162	CA	1045
Pose	945		
TOTAL HT	2 502 €	TOTAL Aides	1 545 €
TTC	3 002 €		
Part communale	957 €		62%

Achat foncier

Pour conserver la maîtrise de l'aménagement du centre bourg de Pern, la mairie s'est portée acquéreur d'un petit terrain de 2600 m² appartenant à Mme Bouchet. Ce petit terrain avait été gentiment prêté par Mme Bouchet pour être jardiné, mais depuis plus d'un an il n'entretenait plus cette petite parcelle. Devenue friche elle nuisait à l'esthétique de l'église, et était source potentielle de problèmes.



Montant de l'achat : 3 120 €

Création d'un logement PALULOS

Petite maison place de l'église

Afin de créer une offre locative de type social et pouvoir accueillir de jeunes parents avec enfants, il est important de proposer des logements de qualité, aux standards actuels et à des prix abordables pour un couple démarrant sa vie professionnelle. C'est important pour notre école ; C'est important aussi pour notre budget



et disposer d'un capital générateur de ressources complémentaires.

La petite maison de village en pierre de taille, située place de l'église est en très bon état sur deux niveaux et d'une surface habitable de 80 m². Composée au rez-de-chaussée d'une entrée, d'un séjour-salon et d'une cuisine, et à l'étage de deux grandes chambres, d'une salle de bain et de toilettes séparées, cette maison donnant sur la place de l'église est parfaitement adaptée à un jeune couple avec enfants.

Nous avons fait racheter ce bien par l'Etablissement Public Foncier (EPF) en même temps que le café Magne adjacent

à la mairies afin d'optimiser nos finances. Le rachat de la petite maison à l'EPF pour y créer un logement locatif communal est en cours. Nous souhaitons pouvoir la proposer le plus rapidement possible à la location sous forme de logement de type Palulos. La ligne budgétaire a été ouverte en 2020. Elle inclut aussi le rachat des deux petits jardins. Cette maison nécessite des travaux de rénovation intérieurs : remplacement des portes et fenêtres (actuellement simple vitrage), isolation en toiture, isolation des murs, installation d'une chaudière à granulés de bois, rénovation et aménagement d'une cuisine, création d'une petite entrée-vestibule, réfection de la salle de bain et des toilettes, rafraichissement des peintures et tapisseries.

Plan de financement

En créant un logement social de type PALULOS, non seulement nous permettrons à un jeune couple de venir s'installer, mais nous optimisons aussi l'ensemble des aides qui sont disponibles (Décote EPF, Etat, Région et Département). Il en est de même avec l'installation d'une chaudière à granulés de bois, qui, outre l'utilisation d'énergie renouvelable, ouvre la porte à des financements spécifiques. Le montant total achat de la petite maison, son garage attenant, les deux jardins plus l'ensemble des

	Dépenses		TAUX	Ressources
ACHAT :		AIDES :		
Maison (+ 2 terrains)	100 000	Décote foncière EPF sur achat	forfait	15 000
Frais divers (Notaire, enregistrement ... = 9%)	9 000			
TOTAL ACHAT	109 000 €	Dept FAST Fiche 3 (acquis+trn)plafond 100k€	15%	15 000
TRAVAUX		Dept FAST Fiche 17 (Travaux)	Forfait	5 000
Plomberie - Salle de bain - WC - chauffeau	4 982	FAST Fiche 17 : Bonus pour chauff. Granulés	Forfait	5 000
Remplacement menuiseries ext. (porte et fenêtres)	4 939			
Isolation sous toiture	1 506	Région : Renov. Energ. + bonus (loyer conv.)	Forfaits	7 000
Petite maçonnerie	3 000			
Chauffage (granulé de bois)	19 309	DETR (30% achat - plafond 50 k€)	30%	28 200
Electroménager + pose (plaque induction, four, hotte, LV)	1 456	DETR (rénov. Ther. 30% - plafond 50 k€)	30%	11 529
VMC	1 000	Fond de Concours CCQB	forfait	4 000
Aménagement cuisine	5 090			
Peintures, isolation intérieure	11 675	Emprunt		60 000
Electricité	6 929	Trésorerie		24 146
Travaux induits (10%)	5 989			
TOTAL TRAVAUX HT	65 875 €	TOTAL		174 875 €
TOTAL HT	174 875 €			
Part Communale HT	84 146 €	Total aides	52%	90 729 €

travaux s'élève à 174 875 € sur lesquels nous auront au moins 52 % d'aides (soit 90 729). Le reste à charge pour la commune sera de 84 146 €.

NOTA : Le prix total d'achat par l'EPF pour les 2 maisons étant de 165 k€, la seconde maison sera rachetée 65 k€.

Assainissement et enfouissement des réseaux à Pern

Assainissement

La mise en place d'un traitement collectif pour le centre bourg de Pern va enfin démarrer. Le projet vise à collecter

les eaux usées d'environ 25 abonnés, dont la mairie, l'école et les logements communaux. La totalité de ce réseau (environ 470 ml) sera en gravitaire.

La station de traitement sera située en contrebas du village, sur une parcelle appartenant à la mairie. Le coût de cette opération est entièrement pris en charge par le syndicat.

RÉALISATIONS ET INVESTISSEMENTS

Les sondages géotechniques, et le diagnostic archéologique ont été réalisés. Les travaux débiteront probablement courant printemps 2021.

Ces travaux ne seront certainement pas sans occasionner des gênes et contraintes, en particulier aux résidents du village. Nous nous en excusons par avance.

Enfouissement des réseaux

Nous allons profiter de ces travaux pour enfouir dans les tranchées qui seront creusées les réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication. Des gaines seront posées pour l'arrivée de la fibre.

Cette partie des travaux aura un coût pour la commune, pour un montant total estimé de 121 392 € (Enfouissement des réseaux EDF : 19 755 € ; des réseaux France Télécom : 45 200 € ; de l'éclairage public : 55 600 €. Voir plan de financement bulletin 2019). L'incertitude porte sur le poste « éclairage public », qui correspond à l'achat des lampadaires. Cet investissement sera subventionné à hauteur de 20% par la FDEL. Le prix indiqué correspond à du « moyen de gamme ».

En Bref

CinéLot

Un partenariat avec Cinélot est en cours d'établissement pour vous proposer des séances de cinéma nocturnes, en plein air soit à l'aire de sport, soit dans la cour de l'école. Ainsi, durant les mois de juillet et août 2021 deux à trois séances devraient pouvoir être organisées ... en espérant que la situation sanitaire le permette. Ces séances pourraient être jumelées avec d'autres activités. La commission événementiel vous communiquera les dates et programmes dès que nous en disposerons.

Borne WIFI place de la mairie

Une borne WIFI public lotois a été installée dans votre commune en 2019. Voici les principales statistiques de connexion pour cette année 2020 :

- Total de sessions de connexion: 1 794
- Nombre d'utilisateurs différents : 61
- Données reçues par les utilisateurs : 33,8 Go
- Temps cumulé de connexion : 6j 9H 14m
- Durée moyenne de connexion : 20m 4s
- Durée maximale de connexion : 58m 46s

Travaux d'entretien généraux

Réparation des fuites sur les toitures de l'église et du presbytère de Pern , devis 325 € . travaux programmés, artisan débordé, mais devant intervenir très vite maintenant.

Salle des fêtes de Terry : Afin de protéger les murs, Mise en place de gouttières par l'entreprise Ringoot. Coût : 1 447,92 €

Eglise de Terry : Remplacement de la fenêtre de la sacristie par l'entreprise Lalbertie. Coût 744 €

Le mini drive

Alors que le 1^{er} confinement était mis en place, il nous a semblé important de maintenir du lien social par des actions que votre équipe municipale pouvait mettre en place. Ce fut l'objet du mini drive. Ses objectifs étaient de :

- Vous offrir un service de proximité,
- Valoriser, soutenir et favoriser notre économie locale,
- Vous offrir l'occasion de découvrir ou déguster leurs excellentes productions.
- Créer un véritable circuit court minimisant les déplacements : Les producteurs viennent livrer sur pré-commandes, contrairement à la plupart des drives où ce sont les clients qui se déplacent chez les producteurs.

Nous avons donc organisé à l'aire de sport un point de vente permettant de respecter les gestes barrières et la distanciation physique, mais permettant néanmoins aussi de petites retrouvailles et recréer un petit foyer de vie sociale dans une période délicate.



Un vrai succès ! Voici en quelques chiffres :

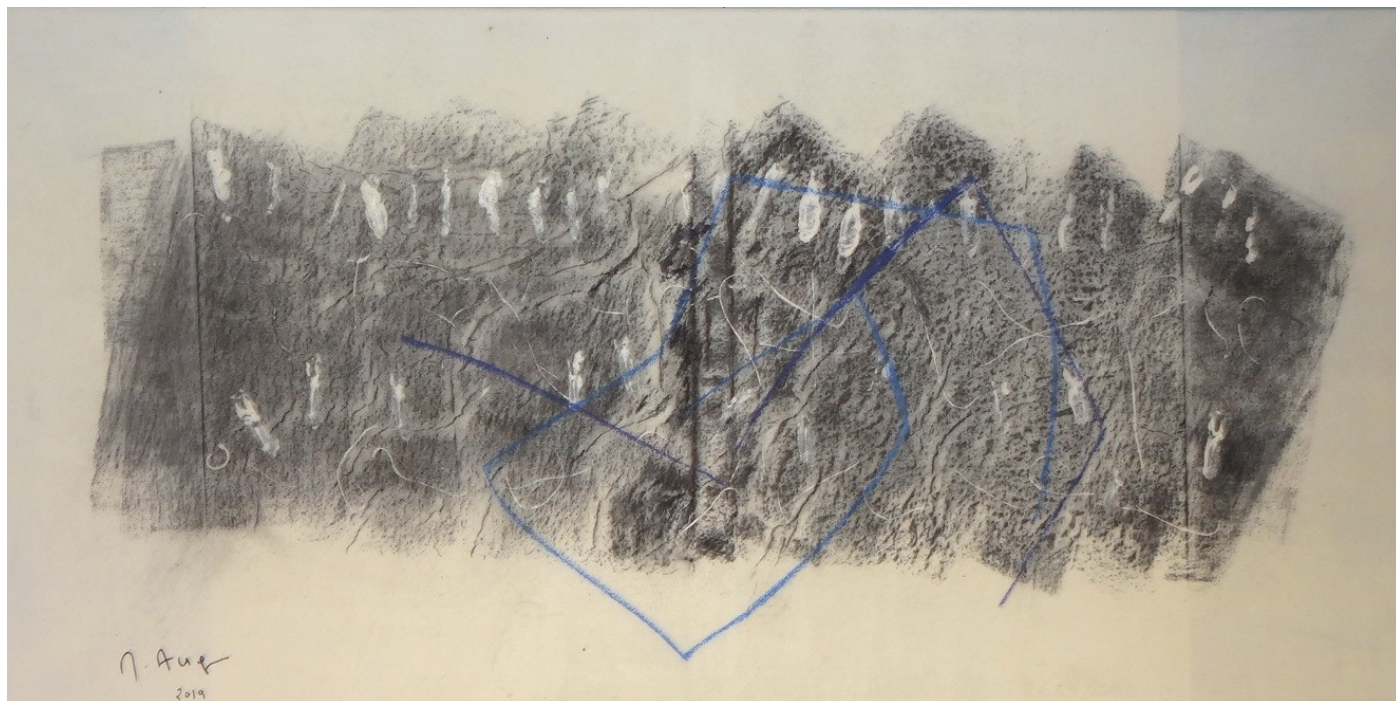
Vous êtes 98 à être venus faire vivre ce moment de convivialité. Certains sont venus quelques fois, beaucoup sont venus très régulièrement, une bonne douzaine n'a quasiment jamais manqué le rendez-vous du samedi matin !

Vous avez réalisé en six mois plus de 15 000 € d'achats ; Le montant moyen de votre panier oscillait entre 20 et 40 € ; Le nombre moyen de produits différents que vous achetiez variait entre 7 et 12.

Merci à toutes et tous, clients et producteurs, pour ce moment de chaleur humaine du samedi matin, parfois autour quelques dégustations aimablement offertes.

VIE DES ASSOCIATIONS

Amitié Internationale en Quercy



L'association Amitié Internationale en Quercy, malgré les conditions très difficiles engendrées par la COVID 19 durant cette année 2020, a poursuivi ses activités de promotion de l'art et la culture en milieu rural. Nous n'avons pas organisé dans notre galerie de Ventaillac d'exposition ni de manifestation. Nous avons participé à des expositions : en juillet à Saint- Antonin- Noble-Val (82) et en août au grenier du chapitre à CAHORS. En septembre nous avons exposé à la Médiathèque du Grand CAHORS et nous avons animé un atelier de fabrication de papier à la cuve. De nombreuses expositions ont été annulées : espace Point de vue à Lauzerte, Lacapelle Marival et surtout l'échange avec 6 peintres marocains de Marrakech, exposition au mois de juin à Figeac et en août à Cahors et nous devons exposer à Marrakech en novembre.

Ces expositions sont remises en 2021...



VIE DES ASSOCIATIONS



Si les conditions sanitaires le permettent en 2021 nous programmerons des expositions, nous avons plusieurs projets avec des artistes intéressants et surprenants, d'autre part, L'Art en Chemin, réservé aux artistes locaux, sera organisé, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Nous souhaitons à toutes les pernoises et à tous les pernois une bonne année 2021 et espérons les voir nombreux à nos activités, notre démarche n'est pas élitiste elle s'adresse à tout le monde.

La Diane Pernoise

Le nombre de ses adhérents reste quasiment stable, en craignant une diminution lente.

Chacun pratique suivant sa préférence, mais la plupart vont aux battues, au sanglier, ou au chevreuil.

Même la société de chasse, La Diane Pernoise, aura été perturbée par la pandémie de la Covid 19 !

A partir de fin octobre, la chasse au petit gibier a été interdite jusqu'à fin novembre, et nous n'avons donc lâché que 25 faisans en septembre, au lieu des 75 prévus. La période de chasse au perdreau n'aura duré que 2 dimanches au lieu de 6. Le lièvre aura été tranquille...



Pour les chevreuils, la participation aux battues est faible et laisse peu d'espoir d'atteindre le quota fixé par la Fédération des Chasseurs à 40 colliers afin de réguler leur reproduction.

7 colliers, parmi les 40, ont été attribués pour les tirs d'été du chevreuil, à l'approche, et cette activité complète le bilan financier annuel, sans laquelle nous ne pourrions pas fonctionner, même avec la subvention communale.



Les battues au grand gibier ont pu se poursuivre afin de réguler leur reproduction, mais avec des règles sanitaires strictes : Pas d'utilisation des cabanes de chasse, port du masque lors des passages de consignes, distanciation.

VIE DES ASSOCIATIONS

La chasse au sanglier se pratique en battue, en accord avec l'association de Lhospitalet, et nous en sommes déjà à 16 prélèvements cette année.

Beaucoup de renards cette année. Notre piqueur Thomas en a déjà prélevé 15 cet été.

La « Cabane », située entre Terry et Roches, reste un lieu de rencontre utilisé pour les formalités de demande de permis de chasse.

Notre association participe à la vie de la commune mais cette année la pandémie n'aura malheureusement pas permis les manifestations habituelles.

Nous nous sommes abstenus de chasser, de bon cœur, le jour de l'événement « A saute-clocher »



Nous vous souhaitons une très bonne fin d'année et le meilleur pour chacun de vous en 2021, en espérant retrouver une vie plus épanouie.

Le Bureau de La Diane



VIE DES ASSOCIATIONS

La Boule Pernoise

Année 2020 ! Année très spéciale , rythmée par confinement, déconfinement et re-confinement !

LA BOULE PERNOISE a débuté cette année par le renouvellement de 22 licences (4 licenciés étant partis vers le Club de Labastide-Marnhac et un vers le Club de Fontanes) et une reprise des entraînements en Février. Nous avons inscrit 1 équipe Vétérans et 1 équipe CDC OPEN.

Avant de commencer le Championnat des Clubs Vétérans 2ième division, nous nous sommes lancés dans l'organisation d'un concours de belote le 7 Mars qui aux dires des participants (22 équipes) a été une agréable soirée et sont prêts à y revenir. De nombreux lots ont récompensés les joueurs, (jambons, carcasses de canard, filets garnis...), notamment l'équipe gagnante Aline et Mado qui ont reçus les 2 jambons. Tous les participants ont été récompensés. La soirée s'est achevée avec la traditionnelle soupe au fromage offerte.



Une partie des participants



Camille Bourdet, Joel Albouys



lot de consolation

Le 12 Mars les Vétérans ont joué leur 1ère rencontre à domicile contre le Club de Mercuès avec un match nul.(18 à 18). Et là, le 1er confinement a été déclaré avec arrêt complet des compétitions et également des entraînements.

A partir du 11 Mai, nouvelle décision avec le déconfinement. Malgré l'envie d'aller « jeter » quelques boules , histoire de se remettre dans le bain, nous avons préféré attendre le 9 Juin afin de mettre en place le protocole sanitaire et pouvoir se retrouver pour faire une partie de pétanque dans le plus grand respect des barrières sanitaires imposées. Les entraînements étaient autorisés mais les compétitions étaient toutefois toujours interdites.

Notre concours officiel « challenge Trémollière » du 4 Juillet a donc été annulé.

Suite à la reprise des compétitions depuis le 6 juillet concernant notre département, le Comité départemental a décidé d'organiser une compétition allégée pour cette fin d'année 2020 sur volontariat des clubs (sans montée et descente) . Nous avons donc pu réinscrire nos 2 équipes toujours en respectant le protocole sanitaire et les matchs se sont joués en septembre et octobre.

L'équipe Vétérans a fait un beau parcours : match nul contre Castelfranc (18-18) , Pern bat Montcuq 28 à 8, Pern bat Prayssac 24-12, Pern bat Castelnau-Montratier (1) 22-14 et a donc pu concourir le 16 octobre la 1/2 finale qui s'est jouée à Pern contre Tauriac .Pern a battu Tauriac 20 à 16.

PERN / PRAYSSAC le 1 Octobre 2020



VIE DES ASSOCIATIONS

½ finale PERN/TAURIAC le 16
Octobre 2020



La finale a eu lieu à Bédurier le 22 Octobre et Pern s'est incliné devant Prayssac. Néanmoins, Jean-Pierre Lafage et Claude Labruyère ont sauvé l'honneur des Pernois en gagnant respectivement leurs tête à tête. Prayssac a confirmé sa suprématie en remportant les 3 doublettes. En triplette la victoire du trio Pernois Jean-Pierre Lafage, Francis Rochis et Claude Labruyère a entretenu le suspense mais Jean-Marie Gosset, Alain Chicquenoy et Gérard Braud sont restés solides pour glaner le titre



REMISE DE LA COUPE VICE-CHAMPION

Vous vous en êtes aperçus, nous n'avons pas organisé nos 2 concours/repas de l'été programmés en Juillet et Août, le protocole sanitaire était trop important à mettre en place pour recevoir autant de monde.

Depuis le 28 Octobre, suite au deuxième confinement nous avons redéserté les terrains de pétanque et ce avec regret.

A la demande de la Mairie de Pern pour l'installation du défibrillateur au local du terrain de sport, nous avons accepté de faire la demande de subvention auprès du Crédit Agricole qui a été acceptée. Nous avons donc reversé la somme intégrale de 1045 euros sous forme de don à la Mairie de Pern.

Nous espérons que l'année 2021 ne sera pas aussi perturbée que cette année.

Au programme 2021, nous réitérerons le concours de belote courant Février ou Mars, notre concours officiel le 4 Juillet, nos championnats des Clubs et nous vous donnons rendez-vous pour nos 2 concours/repas de l'été (courant juillet et Août).

Malgré ce contexte morose, La Boule Pernoise vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux pour l'année 2021.

*Joyeuses
Fêtes!*

Pique et Pousse en Quercy Blanc



Les bienfaits de la randonnée

- La randonnée renforce le squelette et les articulations en stimulant la formation du tissu osseux. Lorsque l'arthrose s'est installée elle diminue les douleurs en maintenant la force musculaire.
- La randonnée limite les risques cardio-vasculaires en protégeant les vaisseaux, elle diminue le risque de faire un diabète de type 2, elle fait chuter le taux de triglycérides, elle améliore la tension artérielle de façon modeste mais sensible.



- La randonnée lutte contre le surpoids et l'obésité. Associée à un régime, elle remplace la graisse par du muscle. Il a été évalué qu'en marchant 1 heure sur du plat à 4km/h la consommation énergétique était de 300Kcal.
- La randonnée libère la respiration et améliore le traitement des bronchites chroniques et l'asthme.
- La randonnée entretient les muscles et participe au maintien d'une bonne condition musculaire.



VIE DES ASSOCIATIONS

- La randonnée renforce le système immunitaire. Contrairement à une pratique sportive intensive qui diminue les défenses immunitaires, la pratique de la randonnée va les renforcer. Chez les personnes âgées elle peut freiner le déclin.
- La randonnée fortifie le cerveau en oxygénant davantage le corps. Cela peut être particulièrement utile dans le cas d'une récupération après une lésion ou dans la lutte contre les maladies dégénératives.
- La randonnée redonne le moral. Elle détend et diminue la tension nerveuse ainsi que l'anxiété.
- La randonnée éveille les sens par l'attention portée à tout ce qui nous entoure.



Pour toutes ses bonnes raisons de pratiquer la randonnée, venez nous rejoindre. Nous marchons le mardi après-midi en randonnée douce et le vendredi en randonnée classique. Le lundi après-midi, le jeudi soir et le samedi matin nous nous retrouvons pour une marche plus sportive dites marche-nordique.

N'hésitez pas à vous renseigner au 06-01-75-37-10 et à consulter notre site :
<http://piquepousseenquercy.web.acacs.org/>



Chemins en Quercy « De Village en Village »



Depuis 2016, l'association « Chemins en Quercy » a créé, balisé et entretenu le chemin de randonnée qui réunit douze villages de Cahors et Lalbenque à Moissac. Les conseils municipaux soutiennent l'intérêt de cette valorisation du territoire par une nouvelle économie touristique basée sur la randonnée pédestre, accessible à tous. Avec les randonneurs, ce chemin, riche d'histoire et de beauté, devient l'ambassadeur de nos atouts : calme, authenticité, paysages, patrimoine, gastronomie, artisanat.

« De village en village » était bien le thème des 10 randonnées accompagnées proposées au cours de l'année, de 5 à 27 kilomètres, à la journée ou demi-journée, soit le dimanche, soit en semaine.

Cette année 2020 se singularise par les mesures sanitaires que nous avons, évidemment, respectées et marcheurs, chaussures et bâtons ont dû se reposer pendant les trois mois de printemps puis, à nouveau, depuis début octobre.

L'ambiance amicale a toujours prévalu et chaque groupe était accueilli par le maire, souvent avec fruits, biscuits et boissons !

Nous comptons maintenant 150 adhérents.

Les non marcheurs sont aussi les bienvenus pour partager nos activités culturelles. Ainsi, deux journées culturelles ont eu lieu, avec conférence à Labarthe et visite guidée de la bastide de Castelnau-Montratier.

Les conseils municipaux, ainsi que les conseils communautaires, ont généralement accordé une

subvention de fonctionnement au titre d'association active pour le développement local.

Très intéressée par le tracé de « Chemins en Quercy », la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC) s'unit à notre association qui profitera, ainsi, du label « chemin culturel ». Le parcours, créé par la FESC, traverse l'Europe pour relier les sites clunisiens dont fait partie l'église de Vazerac (82). Les circuits créés par l'association « Chemins en Quercy » sont une opportunité permettant de relier Moissac au Lot pour rejoindre d'autres sites clunisiens vers l'Aveyron.



L'année 2020 devait voir l'agrément de ce travail collectif porté par deux communautés de communes et tous les maires, les membres du Conseil d'administration. Les contraintes sanitaires ne l'ont pas permis mais nous

comptons bien le réaliser en 2021.

Vous pouvez consulter le site : <http://www.chemins-en-quercy.fr>

L'association remercie tous ceux qui soutiennent ce projet.

A bientôt, sac au dos ! Et bonne année 2021 !

Vous pouvez consulter le site : <http://www.chemins-en-quercy.fr>

Ecole de Rugby du COC Castelnaudais

L'École de Rugby a pour mission d'accueillir, d'encadrer et de faire jouer les jeunes des moins de 6 ans aux moins de 14 ans garçons et moins de 15 ans filles.

Pour les enfants, c'est l'opportunité d'apprendre à jouer à ce sport et de vivre de grandes aventures sportives en faisant des rencontres uniques.

Nos éducateurs proposent un encadrement sportif composé de joueurs et de bénévoles du Club, des animations de qualité, et des moments inoubliables.

L'École de rugby du COC a pour vocation d'apprendre la pratique du rugby en équipe, avec respect, courage, solidarité et dépassement de soi.

C'est aussi un lieu de convivialité où l'on tisse des liens forts et où l'on partage les valeurs du rugby :

- *Solidarité et Entraide*
- *Esprit de groupe*
- *Respect d'autrui*
- *Combativité et Persévérance*

Toutes les catégories d'âge y sont représentées et sont encadrées par des éducateurs diplômés.



Informations pratiques

Catégories

- **Minimes** : Années 2006, 2007
- **Benjamins** : Années 2008, 2009
- **Poussins** : Années 2010, 2011
- **Jeunes Pousses** : Années 2012, 2013

Entraînements

De 10h à 12h le samedi matin et de 18h à 19h30 le mercredi pour les U10, U12 et U14

Football Club du Quercy Blanc



Le FCQB est établi sur les communes Lhospitalet, Castelnau Montratier, le Montat, Labastide-Marnhac et Pern .L'année 2020 du FCQB a été marquée par les confinements successifs qui ont durement impacté l'activité du club.

Le loto annuel a été déprogrammé ainsi que notre traditionnel tournoi annuel des catégories jeunes qui devait avoir lieu le jeudi de pentecôte et qui réuni en général une quarantaine d'équipes sur le complexe de Castelnau, En attendant une amélioration de la pandémie de Covid 19, nous préparons celui de 2021.

Cette année a vu aussi l'élargissement de l'entente féminine avec les féminines de Lacapelle cahors, entente donc a trois club qui permet d'étoffer un peu plus l'effectif.

Concernant le fonctionnement du club, les terrains de jeu et d'entraînement du FCQB sont situés à Lhospitalet, au Montat et à Castelnau Montratier, ainsi qu'un partage des entrainements la semaine avec le club de Saint Paul sur les catégories U11 et U13

Le Club House de Lhospitalet étant sont lieu principal de rendez-vous.

L'équipe dirigeante pour la saison en cours est constituée de :

Franck Léonard : Président

Christophe Piécourt : VP et correspondant sénior
(06 01 00 18 99)

Pierre Louis Bonnaud : Trésorier

Marot Jeremy : Secrétaire

Berthier Frédéric : responsable jeunes (0611775817)

Pour tous renseignements n'hésitez pas a contacter l'équipe dirigeante.

Pour la saison en cours les équipes suivantes seront engagées :

- sénior 1 : division 2 du championnat départemental
- sénior féminine : championnat de district (contact Alain Viguié : 06 70 57 53 06)
- U16/U17, U14/U15 en entente avec Saint Paul et Lalbenque/Fontanes.
- U12/U13 et U10/U11 en entente avec saint paul
- U8/U9 et U6/U7 en entente avec Saint Paul.

Les équipes de jeunes jusqu'en U15 sont mixtes.



En championnat, les matchs des équipes sénior ont lieu au complexe sportif de Lhospitalet, nous comptons sur votre présence pour encourager les équipes du FCQB et pour venir aider au développement du club toutes les bonnes volontés seront les bienvenus, joueurs ou encadrement.

En espérant vous voir bientôt sur ou au bord des terrains, le FCQB vous souhaite une excellente année 2020.

VIE DES ASSOCIATIONS

Les Run'heureux

Créée en septembre 2018, notre association a pour objet principal l'organisation d'un évènement festif et convivial, centré sur la pratique de la course pédestre hors stade et de la randonnée.

Evidemment pas de Joëlettes cette année. Il aurait été impossible de conserver la distanciation physique indispensable pour protéger les membres des équipes. Nous espérons une meilleure situation l'an prochain pour permettre de nouveau à des enfants en situation de



"A Saute Clocher" 2020

Cette manifestation n'est plus à vous présenter. Elle fait maintenant partie de notre paysage local. C'est, et ce sera un rendez-vous incontournable.

Cette année, en dépit de la situation sanitaire complexe, nous avons pu bénéficier d'une accalmie épidémique pour organiser cet évènement. Il aura fallu néanmoins mettre en place des règles sanitaires strictes et complexes. Des règles qui ont rebutées nombre d'organisateur de manifestations. « Saute Clochers » fut l'une des seules courses pédestres hors stade organisée sur le département, et l'une des rares manifestation conviviale en Quercy Blanc.

En dépit du contexte, les coureurs et randonneurs, privés d'épreuves pendant cette période de pandémie, ont été nombreux au rendez-vous, plus encore que lors de la première édition l'an passé. Le dimanche 13 septembre, 238 participants sont venus, 126 se sont engagés sur les courses et 112 sur les randonnées.

Trois randonnées pédestres étaient organisées par « Pique et Pousse en Quercy Blanc » : un 9,5 km, un 11,5 km, un 18 km, ainsi qu'une marche nordique.

Trois distances étaient proposées aux coureurs : un 13 km, un 18 km comptant pour le challenge vert ADCPHS 46 et un 25 km. La course les « Djeun's heureux » a rassemblé 23 enfants. À l'arrivée, les participants ont salué la belle organisation de l'épreuve, le balisage, et la beauté des paysages et des circuits.

handicap, de vivre l'intensité d'une course et le bonheur du partage.

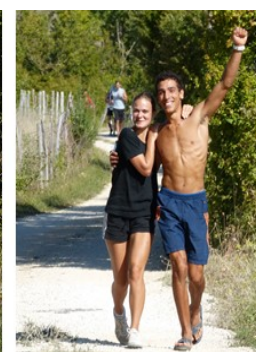
Le vide-greniers a vu une belle fréquentation. Quant au marché gourmand, les producteurs ont servi 300 repas et sont repartis en ayant vendu la totalité de leur marchandise. Ce sont au total 700 à 800 personnes qui sont venues sur le site au cours de cette journée.



Le comité d'organisation exprime ses remerciements les plus chaleureux à tous les bénévoles, aux associations et Conseils Municipaux de Cézac, l'Hospitalet et Pern, qui se mobilisent pour que cette fête voit le jour et soit un grand succès. Nous vous remercions d'autant plus, que cette année la présence invisible d'un certain virus était un sujet légitime d'inquiétude.

Merci aussi aux collectivités : Région, Département, Canton, Communauté de Communes du Quercy Blanc pour leur soutien. Merci à nos partenaires privés pour leur confiance et leur aide tant au niveau des financements nécessaires, que de l'aide logistique.

Nous comptons sur vous pour l'édition 2021.



VIE DES ASSOCIATIONS

🚩 Edition 2021 : dimanche 12 septembre

le comité d'organisation constitué d'élus de Cézac, l'Hospitalet et Pern, du bureau de l'association et d'une équipe de fidèles bénévoles prépare la 3^{ème} édition de Saute Clocher. Les principes restent les mêmes : fête du sport et fête des sens. Juste quelques améliorations dans la logistique et le balisage qu'on rendra plus lisible encore.

Les épreuves de courses pédestres et randonnées sont inscrites au calendrier de l'ADCPHS46. Trois courses seront organisées : 12 km, 18 km et 25 km. La course de 18 km inscrite au « Challenge Nature ». Bien sûr les enfants, auront aussi leur course. Des randonnées seront également au programme.

Et, comme l'an passé, le vide-greniers, la buvette, une animation musicale, des stands de producteurs locaux et un marché gourmand pour une restauration sur place compléteront la fête.

🚩 **Contacts :** lesrunheureux@gmail.com

Le bureau vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2021, portez-vous bien et soyez prudent.



VIE DES ASSOCIATIONS

Les Canaillous du Quercy Blanc

L'association accueille dans les locaux de l'école maternelle tous les mercredis et petites vacances les enfants scolarisés jusqu'à 12 ans, du territoire de la CCQB et des communes voisines. Depuis septembre 1997 l'association loi 1901 est gérée par un bureau et une directrice.

Photographie de l'association :

Une Equipe :	Un financement (en 2019)	Un projet d'activités 2020-21
1 directrice : Grasset Laurence 2 animatrices : Josse Christelle et Champié Jessica 1 animatrice mise à disposition par la mairie de Lhospitalet : Debout Pauline 1 bureau : <u>Présidente</u> : Janie Diaferia <u>Vices- présidents</u> : Vincent Rességuier et Christine Clément- Grancour <u>Secrétaires</u> : Nadine Boyals-Joseph et Hélène Raynal <u>Trésoriers</u> : Marine Ydanez et Jean- Pierre Alméras	Un budget annuel de fonctionnement : 60 000€ repart ainsi : * <u>Subvention CCQB</u> : 40% * <u>CAF, MSA</u> : 13,5% * <u>Participation charges & salaires L'hospitalet</u> : 15% * <u>Subvention de Pern</u> : 0,5% * <u>Facturation aux familles</u> : 22% * <u>Animations</u> : 2 % * Déficit : 7%	L'association lance un appel aux artisans pour faire découvrir leur métier aux enfants

L'implication des parents est essentielle à la pérennité de la structure : les aides de l'intercommunalité et des communes sont naturelles, mais s'appuient sur l'assurance que l'association est utile, correspond à un besoin, présente une gestion saine et équilibrée, et conduit un projet d'activité dynamique.

L'AG s'est conduite en septembre dernier devant seulement une quinzaine de personnes ; M Franck Léonard, président, a souhaité terminer là son mandat : il a été remercié chaleureusement pour son investissement au sein des Canaillous. Compte tenu d'une assemblée relativement clairsemée, un conseil d'administration ainsi qu'un bureau ont été constitué, mais avec difficultés.

L'association a vraiment besoin du soutien et de l'engagement des familles à ses côtés !

Les canaillous dans la période de confinement :

La situation actuelle complique le travail de l'équipe d'animation, qui reste très mobilisée, et qui n'hésite pas à s'adapter aux contraintes liées à cette crise sanitaire. Ce qui est primordiale, c'est de maintenir ce service qui paraît indispensable pour les parents qui travaillent.

Durant cette année, les enfants se sont essayés au modelage, pâtisserie, tissage, mosaïque, activité sportive, cabane à oiseaux, arbres d'automne.....

Pour les vacances de Toussaint, les canaillous ont pu aller se divertir à Walibi, accompagnés de leurs amis des centres de Castelnau Montratier et Montcuq.

Le spectacle prévu à la salle des fêtes de GRANEJOULS est reporté en début d'année 2021.

Pour accompagner et soutenir l'activité des canaillous pendant cette crise sanitaire, toutes les idées qui germent pour des animations futures seront les bienvenues et valoriseront votre engagement pour les activités de vos enfants.

Les canaillous vous souhaitent une bonne année 2021 !



Crèche Farandole

La Crèche Farandole est une crèche collective associative et à gestion parentale où l'implication des familles est primordiale. En effet, notre structure se compose d'un bureau de parents bénévoles qui contribuent au fonctionnement de celle-ci.



Nos locaux se situent dans l'ancien presbytère rénové et aménagé afin d'accueillir les enfants de 2 mois à 4 ans. La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30. Une équipe de professionnels assure l'accueil des familles et de leurs enfants. La structure dispose d'un agrément pour l'accueil de 17 enfants.

L'équipe est composée de deux éducatrices de jeunes enfants, une auxiliaires de puériculture, et de quatre animateurs petite enfance qui contribuent au développement des enfants tant sur le plan individuel que collectif. Pour cela, chaque jour les professionnels



proposent aux enfants de multiples activités (peinture, chant, expression corporelle, ...) tout en veillant au respect des rythmes de chacun. Ils incitent les enfants à la verbalisation et les accompagnent dans l'acquisition de l'autonomie.

Des produits issus de l'agriculture biologique (fruits, laitages,...) sont proposés aux enfants lors des collations de la journée.

La crèche dispose d'une grande salle permettant aux enfants de jouer librement, d'un coin repas et d'un parc sécurisé pour les tous petits. La grande salle est divisée en deux parties : une pour le jeu et l'autre pour la sieste des plus grands. La crèche dispose aussi d'un dortoir pour les bébés. En plus de ce premier bâtiment, nous avons à disposition un bâtiment préfabriqué, afin de proposer un espace supplémentaire pour les enfants. Petit plus, la crèche, l'ouverture sur l'extérieur avec un grand jardin ombragé au calme, aménagé avec des jeux, ce qui permet aux enfants de profiter de la nature.



Afin de contribuer au bon fonctionnement de la crèche, il est demandé à tous les parents de participer activement à la vie de la structure (entretien du linge, bricolage, tâches administratives,...).

Demande d'inscription :

il est nécessaire de prendre contact avec la directrice afin de convenir d'un rendez-vous et de prendre connaissance des conditions et formalités d'inscription.

Pour plus de précisions sur le fonctionnement se référer au règlement intérieur de la crèche ou

contacter le **05 65 21 07 72**.

L'équipe éducative reste à votre disposition pour des informations supplémentaires.

PETITES HISTOIRES DE PERN

Notre commune est riche de vestiges de notre passé. Depuis le paléolithique des femmes et des hommes vivent sur nos terres du Quercy Blanc. Les sociétés qu'ils ont tissées ont évoluées au fil des nouvelles technologies, des brassages de populations, des guerres et rivalités, des échanges culturels et commerciaux. Depuis le moyen âge des documents, actes notariés, jugements, comptes-rendus de procès, permettent d'entrer dans l'intimité de notre histoire. Lire, transcrire, décrypter, interpréter, mettre en relation ce palimpseste d'informations qui mêle la « petite histoire » à « la grande » permet de reconstituer des bribes de l'histoire locale. C'est depuis des années le travail de recherche réalisé par M. Gilbert Piécourt. Il a ainsi répertorié et analysé plusieurs centaines de documents. Ses découvertes entrouvrent une porte sur notre passé, nos racines, la vie des habitants de Pern et l'histoire de leurs seigneurs au cours des siècles. Ce travail rigoureux et d'une grande richesse l'a conduit à co-signer avec un passionné de l'étude des souterrains du Quercy Blanc M. Michel Durand, un article captivant de 30 pages sur l'histoire de la Borie Grande et des Seigneurs de Pern. C'est de la lecture « gourmande » de cet article que j'ai écrit ce texte, invitation à un voyage dans le temps ... et surtout invitation à lire la récente publication de Gilbert et Michel.

Mystères à la Borie Grande



Promeneurs, vous avez sûrement remarqué en bordure de la petite route qui mène de Bédérines à Granéjols, se dressant fièrement au sommet de l'une des plus hautes collines du paysage, une belle maison, plutôt même une grande et solide bâtisse. Construite en pierres de tailles. Imposante elle domine le Quercy Blanc et contrôle l'horizon sur 360°. Récemment restaurée par son propriétaire M. Régis Vasseux et son frère Laurent, cette maison a une très vieille histoire liée aux seigneurs de Pern. Mystérieuse, elle garde de nombreux secrets dans les dédales de son extraordinaire souterrain que j'ai eu la chance de pouvoir visiter.

Cette demeure a évidemment beaucoup évolué depuis sa construction dont l'origine remonte à plusieurs siècles. Il se pourrait même que son édification date du cœur du Moyen Age, avant le 13^{ème} siècle. Inhabitée depuis les années 1950, la ferme appartenait à la même famille depuis plus d'un siècle. A cette époque, vers 1845, 3 familles et jusqu'à 12 personnes y vivaient en même temps.

Cette grande maison présentait alors deux avancées de part et d'autres de la façade principale, ainsi que le montre le cadastre Napoléonien de 1823. S'agissait-il de tours ? D'anciennes tours de guet,

elles disparu ? Ce n'est là que le tout premier des mystères de cette demeure dont l'histoire est loin d'être un long fleuve tranquille.



symboles de pouvoir ? Peut-être. Les documents étudiés par Gilbert Piécourt ne permettent pas de répondre. Ces tours n'existent plus mais des traces de fondations découvertes lors des travaux de restauration suggèrent qu'elles ont bien, un jour, flanqué la maison. Que leur est-il advenu ? Pourquoi et comment ont-

Deux siècles plus tôt, au début du XVII^{ème} siècle, cette bâtisse était déjà en place. On ne dispose pas de ses plans, mais on apprend grâce à un contrat signé le 10 janvier 1629 et portant sur des travaux de réparation à effectuer, que sa toiture était à 4 pentes (« en pavillon » était l'expression d'alors) et qu'une autre

PETITES HISTOIRES DE PERN

petite tour était présente devant la maison. On y apprend aussi que le charpentier retenu s'appelle Lalbertie.

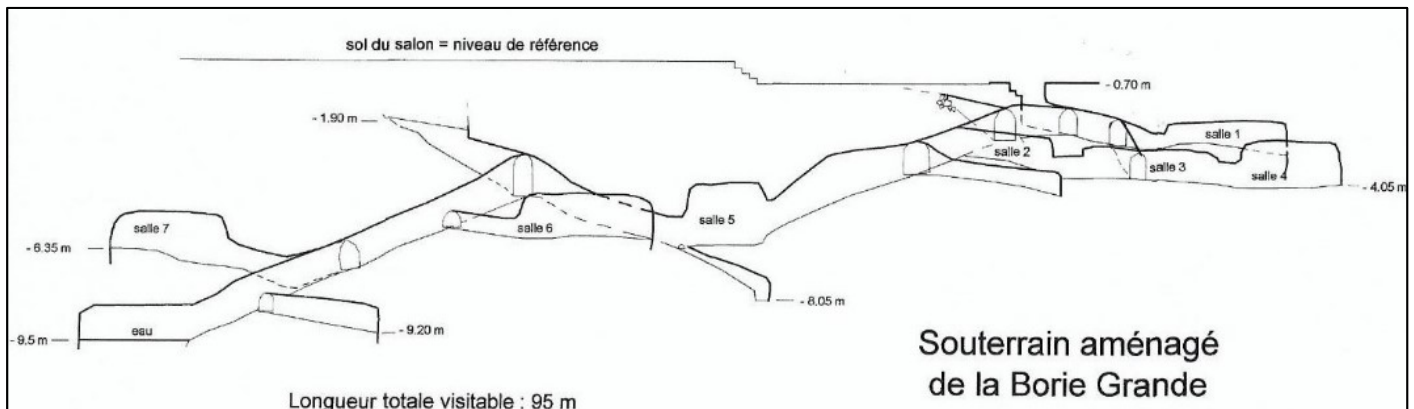
Une fondation de pierres arrondies en face extérieure récemment découverte,

fin du Moyen Âge, très précisément du 17 janvier 1458.

Je me plais à imaginer, mais est-ce farfêlu, une appartenance à la noblesse féodale pernoise qui pourrait remonter aux

alentour ne soit pas troublé par l'arrivée de quelques troupes aux intentions belliqueuses...

Lors des travaux récents, quelques marches d'escalier descendant à un grand



confirme la présence d'une tour de 5 m de diamètre. S'agit-il de celle-ci ? Était-ce un pigeonnier, un élément alors réservé aux castes dirigeantes.

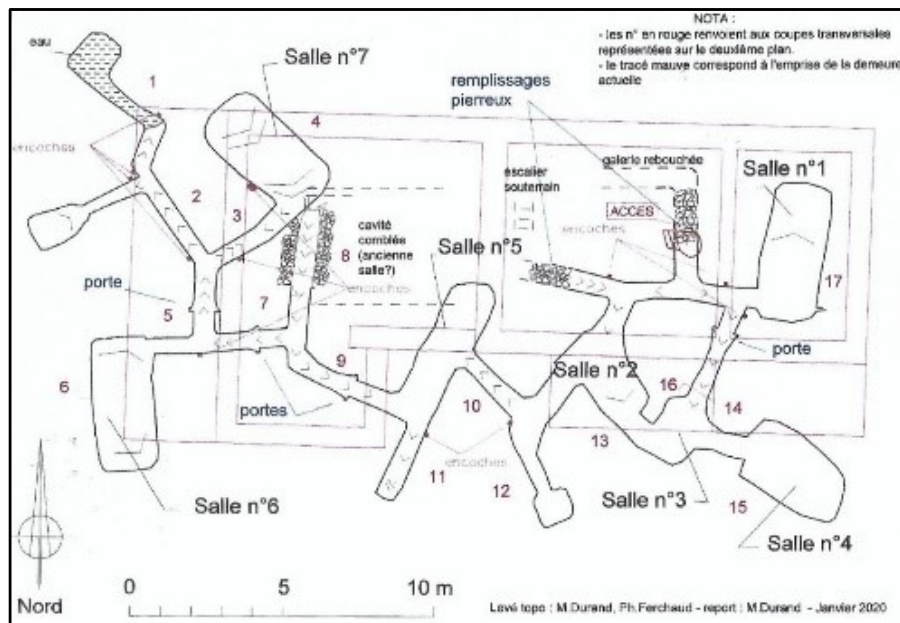
Mais l'importance de ce document va bien au-delà de détails architecturaux concernant la maison et ses dépendances. Il dévoile le nom des propriétaires : le « *Sieur de Pern et du Bousquet, Jehan-François Deslatz* », révélant par là-même que ce domaine appartenait aux seigneurs de Pern. Depuis combien de temps ? Difficile à dire. Ce que l'on sait c'est qu'il y a 400 ans, en 1622 cette métairie est déjà propriété des Deslax d'Arcambal. Un siècle encore plus tôt, un document daté de 1503 nous apprend avec certitude que Jean des Lacs, seigneur de Pern et fils de Raymond Deslax en était le propriétaire. Et cette appartenance à la lignée des seigneurs de Pern semble bien plus ancienne.

Quarante-deux ans plus tôt, en 1461, un document laisse supposer son appartenance à Raymond Deslax, seigneur de Pern. Mais cette appartenance aux seigneurs de Pern est certainement antérieure, puisque Raymond Deslax a lui-même hérité les terres de ses ancêtres, les « de Dédol », ainsi qu'en atteste un acte datant de de la

origines même de son édification et nous emporter plus loin encore dans le temps, au cœur du Moyen Âge. Des caractéristiques de la construction et certains vestiges semblent le démontrer. La bâtisse à cette époque était de dimension bien plus conséquente qu'aujourd'hui. Son aspect devait se rapprocher davantage d'une architecture de type « place forte » que d'un habitat rural. Les murs de 80 cm sont bâtis en gros blocs de pierres parfaitement taillés, posés presque sans joints. Trois vestiges

vide rempli de matériaux ont aussi été découvertes sous la salle à manger actuelle. Cette possible ancienne salle voutée en sous-sol, est actuellement comblée par des décombres sans doute issus des modifications successives du bâtiment au cours des siècles.

Une belle qualité pour une grande construction, qui n'évoque en rien les habitats des paysans de l'époque. Des éléments surdimensionnés pour une simple ferme. Et ce n'est pas tout, au milieu de la cour un puit d'un diamètre hors norme de 2 m de diamètre et plus loin un silo de stockage ont été creusés dans la roche. Enfin, regardez le cadastre Napoléonien, les parcelles entourant cette bâtisse. Elles sont étonnement grandes et contrastent avec la petite taille de celles plus éloignées. Ne doit-on pas voir ici le reflet de la grande ancienneté du domaine et de son appartenance à la « noblesse dirigeante » ? Il semble qu'aucun découpage n'ait été



de cheminées ancrés dans les murs attestent que la demeure a comporté trois niveaux. Un escalier en pierre dont une partie est encore présente desservait les étages. Offrait-il aussi un accès à une sorte de tour-donjon ? Mon âme d'enfant reprend le dessus, j'ai bien envie de rêver à quelques hommes avec arcs et arbalètes gravir cet escalier pour monter surveiller que le calme paisible de la campagne

fait au cours des héritages successifs, suggérant des successions au sein de lignées établies « aristocratiques ».

Si je résume, une édification stratégique sur une butte dominante, une emprise au sol importante, une élévation sur trois niveaux, des éléments architecturaux surdimensionnés, des tours, des dépendances... Non, la Borie Grande n'est

PETITES HISTOIRES DE PERN

pas une simple ferme, il s'agit bien de n'en pas douter d'une construction « seigneuriale », une structure défensive, un élément de pouvoir, appartenant à la noblesse féodale du Moyen Âge. Une période particulièrement agitée, difficile, entrecoupée de nombreux épisodes violents, justifiant de nombreuses constructions défensives et protectrices. La Borie Grande aurait bien pu y jouer avec un rôle clé.

Une grande question qui se pose concerne donc la date de naissance de cette bâtisse. La métairie aurait-elle pu exister quelques 200 ou 300 ans avant le dernier document connu de 1503 ? Pour l'instant aucun texte n'en atteste, en tout cas avec le nom de Métairie ou Borie Grande. Avait-elle un autre nom ? La découverte de nouveaux documents pourraient certainement aider à résoudre cette énigme.

Néanmoins, une autre pièce maîtresse de cette bâtisse tendrait à le prouver. Celle-ci est invisible au visiteur. Elle se trouve



sous terre. Un souterrain aménagé de dimension et de complexité hors norme chemine en effet sous la maison et la cour. Le souterrain de la Borie Grande est exceptionnel par la longueur de son réseau de près de 100 m, sa complexité avec ses multiples bifurcations, ses aménagements, ses 7 salles et un plan d'eau qui ne tarit jamais. Un réseau qui

s'enfonce à près de 10 m sous la maison, l'équivalent de trois étages en sous-sol ! Un réseau dont on n'a sans doute découvert qu'une partie. Il vient confirmer un rôle de défense et protection des habitants, de leurs biens et de leurs réserves de provisions. Il pourrait également permettre de dater la Borie Grande.

Plus de 200 souterrains sont répertoriés en Quercy Blanc. Leur longueur est le plus souvent courte ou moyenne de 20 à 30 mètres comme celui de Cabzac. Ils sont en général des galeries de fuite comme celui de l'ancien castel de Cézac avec seulement une salle. Parfois plus complexes avec 4 salles comme celui de La Tauche bien qu'il soit de développement limité. Certains disposent de quelques aménagements, de systèmes de défense tel des coudes serrés, souvent d'escaliers, de niches, d'encoches, de traces de fermetures taillées à même la roche qui sont encore visibles. Dans quelques-uns des silos ont été découverts. A la Borie Grande, les galeries sont classiques, des passages étroits de 60 à 70 cm de largeur, taillés en ogive, de hauteur 1,70 à 1,90m. Leurs pentes sont parfois fortes, sans doute aménagées d'escaliers aujourd'hui cachés sous des décombres. Des marches sont encore visibles. Les salles font environ 2m de hauteur, des encoches à leur entrée suggèrent des fermetures, des niches taillées dans la roche dont les contours sont tachés de noir de fumée révèlent les emplacements des éclairages, lampes à huile ou chandeliers. Les 95m visitables ne reflètent pas l'intégralité du réseau, des galeries ayant été colmatées par les travaux récents. La pièce voûtée comblée de décombres sous la salle à manger conduisait probablement à d'autres galeries. Une recherche de cavités avec une baguette de sourcier a révélé la présence de conduits et salles inaccessible. Ces souterrains débouchaient-ils ailleurs ?

Les scientifiques en sont sûrs, ces souterrains sont des éléments constitutifs de l'habitat médiéval de surface. Leur creusement daterait des XII^{ème}, XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles. La Borie Grande aurait-elle donc été édifiée à cette époque, en même temps que ses souterrains ?

Mais pourquoi ici, à La Borie Grande un tel système défensif constitué d'une maison forte et d'un souterrain si long, si complexe et si riche ? Un tel souterrain, c'est trop pour une simple réserve à provisions d'une métairie qui ne justifierait pas une telle complexité, ni l'installation de portes aux entrées des salles. Et aussi, pourquoi descendre à près de 10 m de profondeur pour

disposer d'un plan d'eau qui ne tarit jamais ? Quel rôle pour ce petit lac souterrain ? Bien sûr il servait à stocker et sécuriser des aliments, des céréales et des barriques de vins. Mais tout laisse penser que ce souterrain fut aussi un refuge défensif à usage collectif pour les habitants alentour, comme au hameau des Bordiers à Saint-Laurent Lohm... Mais il n'y a pas de hameau à la Borie Grande. Encore une énigme. Bien sûr, aucun écrit ne parle de ce souterrain, de son creusement, de son histoire, de sa fonction. Sécurité oblige, le secret devait être gardé au mieux. On ne divulguait pas plus en ces temps-là que maintenant les éléments de sécurité et de défense !

Un autre mystère subsiste. Pourquoi un comblement partiel des galeries ? Il ne correspond pas au seul effritement des voûtes et parois. Il s'agit probablement de déblais provenant de travaux sur des parties de l'habitat ancien, ainsi que le montre la présence de terre, de gravats, de débris de tuiles et de pierres. Mais un élément est particulièrement intrigant : des traces de matériaux incendiés dans ces décombres.

Un texte donne peut-être une piste. François-Alexandre Aubert de la Chesnaye (1699-1784), généalogiste des familles nobles, spécialiste de l'origine et de l'histoire des premières maisons de France, écrit : « *au XIV^{ème} siècle les des Lacs habitaient le château de Pern en Quercy, qui était très fortifié, dans lequel ils eurent plusieurs attaques à soutenir contre les anglais. Les anglais prirent ce château et le brûlèrent* ». Cette histoire est-elle vraie ? Est-ce l'origine des décombres enfouis ? Ce qui est sûr, c'est que s'il y a eu attaque et incendie, ce n'était pas au château du village de Pern. Celui-ci est resté intact jusqu'à la révolution. Ce n'est qu'après qu'il sera vendu aux enchères par lots et déconstruit. Par chance à la révolution La Borie Grande échappera à la destruction.

Serait-ce donc l'ancêtre de La Borie Grande qui aurait brûlé lors de cet assaut, pour être reconstruite plus tard dans une version proche du plan donné dans le cadastre Napoléonien et son nom changé ? Ce serait fascinant de découvrir des textes apportant des éléments de réponses et enrichir notre connaissance de l'histoire mystérieuse de cette demeure, aux origines seigneuriales.

Promeneurs, lorsque vous passerez sur cette petite route qui va de Bédérins à Granéjols, je suis persuadé que vous porterez maintenant un regard nouveau sur cette belle bâtisse qui continue sa vie, mais conserve profondément enfouis dans le dédale de ses souterrains, les mystères de son histoire. **BM**

PETITES HISTOIRES DE PERN

REFERENCE

Gilbert Piécourt et Michel Durand : « Notes sur les Seigneurs de Pern, la Métairie Grande et son Souterrain » 3ième fascicule 2020 ; Juillet - Septembre ; Tome 141 du « Bulletin de la Société des Etudes littéraires, Scientifiques & Artistiques du Lot », pages 81 à 110.

Le fascicule contenant l'article est disponible au prix de 8 € à la « Société des études du Lot », 38 rue de la Chantrerie, 46000 Cahors. Permanences le mardi.

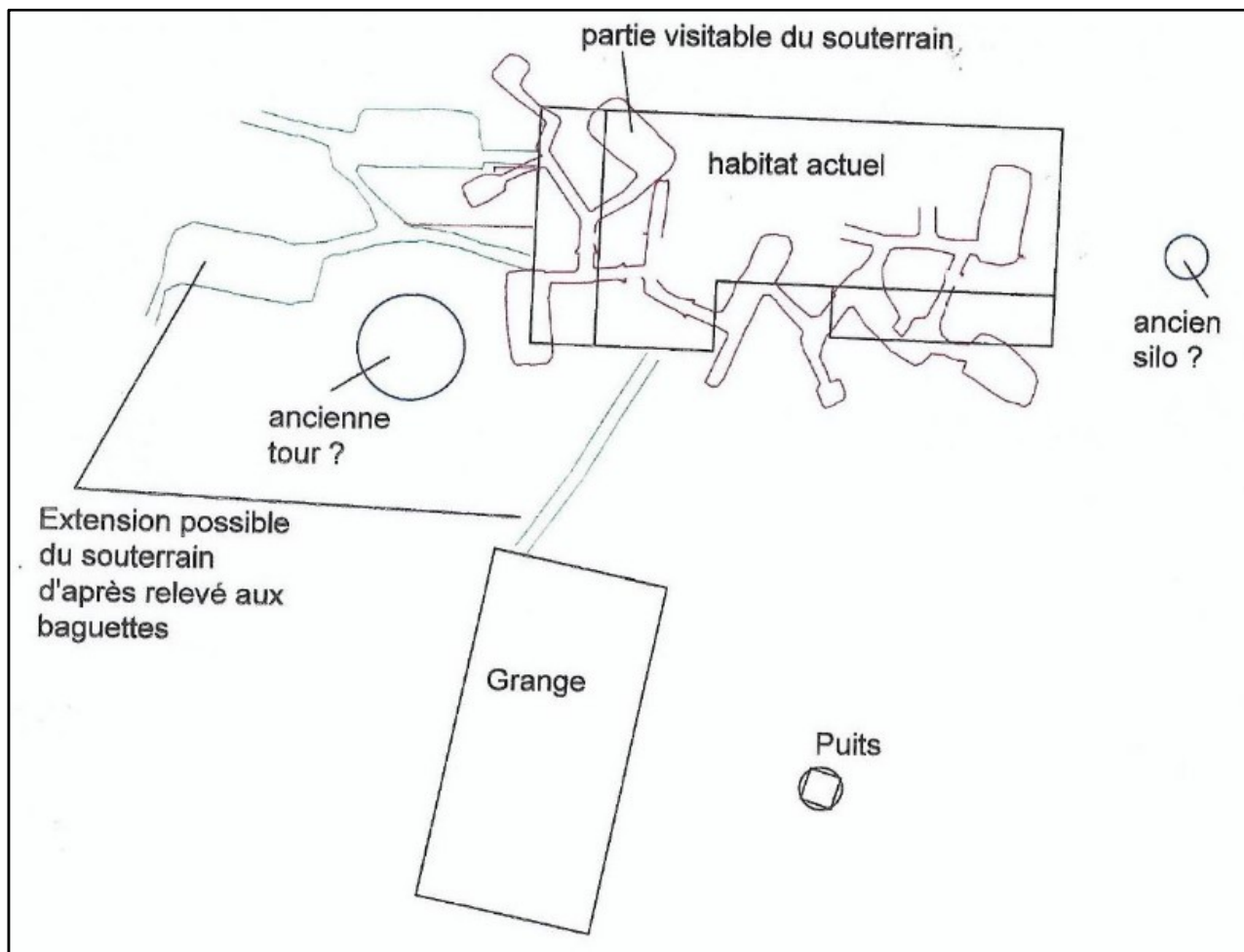
Email : etudesdulot@orange.fr

Site internet : <http://www.societedesetudesdulot.org/>

Sur demande à la Mairie de Pern

Dans ce petit texte, j'ai seulement évoqué quelques aspects concernant la Borie Grande et pris sans doute quelques libertés, ou tout au moins quelques raccourcis historiques. Gilbert, Michel, j'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

L'article de Gilbert Piécourt et Michel Durand est une démarche scientifique, rigoureuse et exhaustive. Vous vivrez avec eux leur travail de chercheurs. Vous y découvrirez nombre de détails passionnants à travers des extraits de textes anciens sur lesquels ils ont appuyés leurs conclusions. Vous pénétrerez la généalogie des Seigneurs de Pern et l'intimité de quelques pans de la vie de ces familles qui ont fait l'histoire de notre commune.



ANNONCES DIVERSES

Info Gendarmerie : ATTENTION ! Fraude à la Rénovation Énergétique

Si vous rencontrez un problème

- Contacter le médiateur de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.
- Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétraction non respecté, etc.), contacter la DGCCRF :
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>
- Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? Contacter la gendarmerie :
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie>

RGE

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE

<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel>

FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

- Faites-vous conseiller par téléphone au 0 808 800 700
- Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site : <https://www.faire.gouv.fr>

Une aide Indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR
[GENDinfo.fr](https://www.gendinfo.fr)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Département de la Sécurité Publique

GENDARMERIE NATIONALE

LUTTE CONTRE LA FRAUDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Selon votre situation, des aides de l'État existent pour la rénovation énergétique de votre logement.

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Régime de la Transition Énergétique

CITE

Credit d'impôt sur la Transition Énergétique 2020

HABITER MIEUX

Meilleures pratiques pour la rénovation

Améliorer le confort de votre logement

Réduire votre facture d'énergie

LES BONS GESTES

En cas de démarchage

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.
- Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). L'État ne démarché pas.

Lors de la prise de contact avec une entreprise

- Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même.
- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

Pour vos demandes d'aides

- Restez maître de vos demandes. Les données personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres et non celles de l'entreprise. Les services d'État pourront vous contacter directement et vous alerter si nécessaire.

Avant de signer un contrat

- Exigez un devis et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.
- Assurez-vous de la réalité des promesses qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute contactez un conseiller.

Après les travaux

- Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé. En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr/frame/reclamation>

Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr>

ANNONCES DIVERSES

JIVANA : Cours de Yoga

**Cours de yoga
Iyengar ®**

JIVANA

Yoga au Hangar
45170 PERN

Nathalie Bousquet
05 65 21 01 57
nathalie.bousquet@orange.fr

Lundi 9H30-11H
18H30-20H

Mercredi 9H30-11H
17H-18H30
18H30-20H

Vendredi 9H30-11H
11H30-13H

Ateliers:
3H de pratique
le WE, 1 fois par mois

Pratique récupérative
Dernier jeudi de chaque
mois

**Cours de yoga
Iyengar ®**

JIVANA

Yoga au Hangar
45170 PERN

Nathalie Bousquet
05 65 21 01 57
nathalie.bousquet@orange.fr

Lundi 9H30-11H
18H30-20H

Mercredi 9H30-11H
17H-18H30
18H30-20H

Vendredi 9H30-11H
11H30-13H

Ateliers:
3H de pratique
le WE, 1 fois par mois

Pratique récupérative
Dernier jeudi de chaque
mois

Le Chalet du Bien-être

Le cadre idéal pour passer
un **moment inoubliable**
de relaxation et de détente ...
(1 heure ou une demi-journée au choix)

Renseignez-vous des disponibilités et des tarifs.

MODELAGES A DISPOSITION :

- * Shiatsu
- * Tuina
- * Soin aux pierres chaudes
- * Soin énergétique (MTC)
- * Soin aux huiles essentielles

**SEUL OU À PLUSIEURS VENEZ VOUS DÉTENDRE
ET PROFITER DE CE CHALET !**

Prenez rendez-vous et contactez :

Rodolosse Christine
Fontanet - 46170 Pern - N°: 06 48 68 73 79
christine.rodolosse@live.fr

f Mieux-être dans le Lot
www.digitopuncture-therapeutique.fr

LE++!
Jacuzzi
Cabine à infra-rouge

CCQB : Transport à la Demande



communauté de communes



Pyénées - Méditerranée

FONCTIONNEMENT
A compter du
02/01/2021

**TRANSPORT A LA
DEMANDE**



Procédures en 3 étapes:

- I. L'utilisateur prévient à l'avance le transporteur et ceci au plus tard la veille avant 17h00;
- II. Le transporteur prend en charge l'utilisateur à son domicile afin de le transporter à la destination définie préalablement ;
- III. Il récupère l'utilisateur à un lieu et une heure définis par avance afin de le reconduire à son domicile.

2 €

Tarif :
2 € le trajet
soit 4 €
l'aller et le retour.

Ligne 1: Montcuq-en-Quercy-Blanc / Cahors
Communes:

Barguelonne-en-Quercy (Bagat-en-Quercy, St Daunes, St Pantaléon), Lendou-en-Quercy (uniquement Lasca-banes et St Cyprien), Montcuq-en-Quercy-Blanc (Belmontet, Lebreil, Ste Croix, Montcuq, Valprieonde), Porte-du-Quercy (Fargues, Le Boulvé, Saux, St Matré).

	Montcuq	Cahors	Cahors	Montcuq
Mercredi	14h00	14h30	17h30	18h00
Samedi	09h00	09h30	12h30	13h00

Transporteur: CAPELLE VOYAGES
☎ 05.65.35.04.49

Ligne 2: Castelnau Montratier-Sainte Alauzie / Cahors
Communes:

Castelnau Montratier - Sainte Alauzie, Cézac, Lhospitalet, Montlauzun, Pern, Lendou-en-Quercy (uniquement St Laurent-Lolmie), St Paul-Flaunac (St Paul-de-Loubressac, Flaunac).

	Castelnau-Montratier	Cahors	Cahors	Castelnau-Montratier
Mercredi	14h00	14h30	17h30	18h00
Samedi	09h00	09h30	12h30	13h00

Transporteur: RAYNAL VOYAGES
☎ 05.65.23.28.28

BULLETIN MUNICIPAL 2020

Numéros d'Urgence

18 : Pompiers

15 : SAMU

05 65 20 86 55 : Gendarmerie Castelnau Montratier-Sainte Alauzie

17 : Police Secours

112 : Toutes Urgences (sécuritaires, secours aux personnes, médical), dans toute l'Union Européenne

114 : réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgence ;

115 : urgence sociale (SAMU social) ;

116 : urgence sociale (enfants disparus).

119 : urgence sociale (enfance maltraitée) ;

05 61 77 74 47 : Centre antipoison Toulouse

2021

